

SOCIÉTÉ



La violence du choc, l'espoir de s'en sortir

D'après les plus récentes études, plus des deux tiers des personnes agressées sexuellement — neuf sur 10 sont des filles — qui consultent un thérapeute, réussissent par ce moyen à surmonter leurs troubles psychologiques réactionnels (ci-haut le docteur Suzanne Dongier, psychiatre et spécialiste de l'enfance à l'hôpital Douglas). Les symptômes vont d'une peur diffuse à la psychose, et sont d'autant plus graves que l'agression s'est étendue sur plusieurs années.

Page 11

Spicer plaide pour un Québec libre dans un Canada réinventé

« Des suggestions ampoulées et trop timides », dit Robert Normand

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LE FORUM des citoyens de Keith Spicer a fermé ses livres sans faire de pronostic sur les chances de survie d'un Canada incluant toujours le Québec.

« Ce pays se meurt d'ignorance et de notre refus obstiné d'apprendre », diagnostique plutôt Keith Spicer dans le préambule qu'il a apposé à la toute dernière minute et de sa propre initiative au rapport du Forum.

Il ne faut pas avoir peur d'un Québec libre dans un Canada réinventé, a-t-il plaidé en dévoilant le rapport final de son groupe dans le cadre d'une cérémonie télévisée d'un bout à l'autre du pays à partir de la grande galerie du Musée des Civilisations à Hull.

Mais c'est un appel qui repose plus sur les convictions de Keith Spicer que sur la foi du rapport compilé en huit mois par son groupe. « On ne voit pas la lumière au bout du tunnel », convient en effet le commissaire Robert Normand qui a tiré ses

propres conclusions au terme de l'exercice.

Selon lui, le groupe dont il a fait partie a perdu de vue son principal objectif, à savoir le sauvetage du ménage Québec-Canada. Il n'a pas poussé la réflexion assez loin pour contribuer très utilement au dénouement de la crise actuelle. Résultat, conclut-il, ses suggestions sont « ampoulées et trop timides » et les Canadiens n'en ont pas pour leurs 25 millions \$.

« À la lumière de ce que j'ai entendu, je ne suis pas du tout certain

que le Canada reste entier », convient de son côté le commissaire terre-neuvien Richard Cashin qui en a pourtant vu d'autres puisqu'il a fait ses armes au sein de la commission Pénin-Roberts il y a dix ans.

Jusqu'à la fin, les Québécois et les autochtones se sont tenus à l'écart de l'opération du Forum des citoyens. En tout et par tout, seulement 45 000 Québécois, en majorité des anglophones, ont profité de l'occasion de se faire entendre.

Et en bout de piste, les commissaires

Voir page -4- : Spicer

Le rapport fait ressortir l'urgence d'une réforme du fédéralisme, estime Bourassa

Michel Venne

de notre bureau de Québec

POUR LE PREMIER ministre du Québec, M. Robert Bourassa, le rapport Spicer est « une source de renseignements utiles sur les perceptions et les attitudes des Canadiens » qui fait ressortir « l'urgence de procéder à une réforme fondamentale du fédéralisme canadien ».

Telle fut hier la seule réaction du chef du gouvernement du Québec communiquée par la porte-parole du premier ministre au cours d'un entretien téléphonique. De son côté, le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, doit réagir ce matin en conférence de presse à la publication du rapport du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada. Le critique péquiste en la matière, M. Jacques Brassard, a toutefois déjà qualifié le document de « ramassis de clichés ».

L'attachée de presse du premier ministre, Mme Sylvie Godin, ajoute qu'il ne faut pas oublier par ailleurs que la loi constitutionnelle de 1982 « demeure toujours incomplète, illégitime et donc inacceptable aux yeux du Québec ». Elle rappelle l'engagement pris par les premiers ministres du Canada et des provinces en 1986 à Edmonton de régler d'abord la question de l'adhésion du Québec à la Constitution avant d'entamer la discussion sur d'autres sujets.

Elle conclut en disant que la position du gouvernement du Québec est clairement exprimée par la Loi 150, adoptée la semaine dernière : une obligation de résultat, un changement en profondeur du fédéralisme canadien et la consultation de la population.

Pour le porte-parole péquiste en

Voir page -4- : Bourassa



Le président du Forum des citoyens, Keith Spicer, étreint un homme non identifié, quelques instants après la publication de son rapport.

Les affrontements en Slovénie ont déjà fait plus de 100 morts

BELGRADE (AFP) — Deux jours après la déclaration d'indépendance de la Slovénie et de la Croatie, la situation s'est brusquement dégradée hier dans le nord-ouest de la Yougoslavie, où les affrontements entre l'armée yougoslave et les forces civiles slovènes ont fait « plus de 100 morts et blessés », selon le ministre slovène de la Défense, M. Janez Jansa.

« La Slovénie est en guerre », a déclaré, lors d'une conférence de presse à Ljubljana, M. Jansa, qui a qualifié la situation de « dramatique ».

Le ministre slovène a précisé que « des fusillades et des affrontements armés » ont eu lieu dans 20 endroits différents en Slovénie. Il a également annoncé que six hélicoptères de l'armée yougoslave avaient été abattus et quinze chars détruits hier par la défense territoriale de Slovénie.

M. Jansa a par ailleurs indiqué que 30 transports de troupes blindés de l'armée yougoslave faisaient route de Karlovac, à l'ouest de la Croatie, et deux colonnes étaient en marche

de Zagreb vers Bregana, à la frontière entre les deux républiques. Il a souligné qu'il n'y avait pas de raison pour céder à la panique » et qu'« au moins encore 90 % du territoire slovène est aux mains de la Slovénie ».

Le ministre a enfin exprimé l'espoir d'obtenir une aide des autorités croates qui s'étaient dans la journée déclarées « solidaires » de la Slovénie et « prêtes à empêcher les mouvements de troupes » sur son sol.

Auparavant, le premier ministre yougoslave Ante Markovic avait proposé à la Slovénie et à la Croatie de suspendre pour trois mois leur déclaration d'indépendance, dans une tentative de la dernière chance visant à prévenir une désintégration violente de la Yougoslavie.

Le gouvernement fédéral a proposé la suspension pendant trois mois de toutes les décisions prises ces derniers temps par les différentes composantes de la fédération yougoslave, dont, en premier lieu, la décision prise mardi par la Slovénie

Voir page -4- : Affrontements

La Cour suprême confirme le rôle social des syndicats

L'argent des membres peut être utilisé pour soutenir des causes politiques

Gord McIntosh

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Les syndicats sont libres d'utiliser l'argent des cotisations de leurs membres pour appuyer des partis politiques ou des causes autres que la seule négociation de conventions collectives.

Dans un jugement rendu à l'unanimité, hier, sept juges de la Cour suprême du Canada ont rejeté la requête de l'enseignant Merv Lavigne qui, s'il avait eu gain de cause, aurait empêché les syndicats d'utiliser l'argent de leurs membres à leur guise.

M. Lavigne s'opposait à ce que le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario utilise ses cotisations pour subventionner des groupes ou des causes qu'il n'appuie pas personnellement.

Il estimait que seulement 2 \$ de ses cotisations annuelles de 338 \$ vont à des causes qu'il désapprouve, mais souhaitait obtenir un droit de retrait, qu'il pourrait exercer indépendamment, selon chaque cas.

La décision constitue une victoire pour le mouvement ouvrier, qui a traditionnellement consacré une partie de l'argent perçu auprès des syndiqués à un éventail de causes politiques, sans se limiter à la négociation avec les employeurs.

Le jugement vient confirmer que le rôle social des syndicats dépasse le simple fait de s'asseoir à la table et de négocier, a commenté Mme Nancy Riche, vice-présidente de l'exécutif du Congrès du travail du Canada. « La Cour a dit que dans une société libre et démocratique, les syndicats sont justifiés d'employer l'argent de leurs membres pour lutter pour des questions sociales, économiques et politiques plus vastes », a-t-elle ajouté.

M. Lavigne, qui enseigne le génie à l'École des mines de Haileybury, dans le nord de l'Ontario, devra payer les frais judiciaires des procédures intentées il y a six ans. La note risque d'atteindre le million de dollars. La Coalition nationale des ci-

Voir page -4- : Cour suprême

Québec accorde un gouvernement autonome aux Inuit

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec s'est engagé hier dans un processus de négociation avec les Inuit du Grand Nord qui mènera à la constitution d'une « forme de gouvernement autonome » pour les résidents du Nunavik, c'est-à-dire le territoire situé au Québec au nord du 55e parallèle.

Un protocole d'entente précisant l'ordre du jour des discussions à venir et les modalités de financement des négociations a été signé à Québec par le ministre délégué aux Affaires autochtones, M. Christos Sirros, et le président du comité constitutionnel du Nunavik, M. Simeonie Nalukturnuk.

Les négociations s'engagent sur la base d'un projet de constitution rédigé par un comité composé de six leaders inuit élus le 10 avril 1989 (LE DEVOIR avait fait largement écho à ces élections) et entériné par la population du Grand Nord lors d'un référendum tenu le 10 avril dernier.

Ce projet constitutionnel prévoit la création d'une Assemblée législative et de 10 ministères, de même que l'institution d'un système judiciaire autonome et de tribunaux locaux. Ce gouvernement autonome existera « dans le cadre politique et juridique des compétences du Québec et du Canada ». Les lois québécoises et canadiennes, y compris les Chartes des droits, continueront de s'appliquer sur ce territoire, à moins que les négociations qui s'amorcent ne conduisent les parties à en décider autrement.

Le gouvernement du Québec s'engage dans ces discussions avec beaucoup d'ouverture. Le ministre Sirros n'a pas voulu présumer hier des conclusions des pourparlers, ni même dire quelle limite Québec allait imposer à l'étendue des pouvoirs réclamés par les gens du Nord. Pour l'heure, le gouvernement n'a que deux balises : l'intégrité du territoire québécois et la souveraineté de l'Assemblée nationale.

Il n'est pas question pour les Inuit de se constituer un pays, a précisé M. Nalukturnuk. Et les pouvoirs dévolus

à ce gouvernement autonome lui seront délégués par l'Assemblée nationale, un peu comme ceux délégués par Québec aux municipalités.

Le ministre a souligné le fait que les Inuit proposent la création d'un gouvernement unique et non ethnique, c'est-à-dire que toute personne, qu'elle appartienne à la communauté inuk ou qu'elle soit blanche, pourra voter lors des élections et être élue à l'Assemblée. Le Nunavik comprend 14 villages où vivent 6500 personnes, dont à peine 500 autochtones (des Blancs venant du Sud).

La création de ce gouvernement autonome vise à ajuster les institutions du Grand Nord aux besoins et aspirations de ses habitants. Il y a 50 ans, dit M. Nalukturnuk, les Inuit avaient la marge de manoeuvre voulue pour se gouverner. L'objectif est de récupérer cette liberté, perdue peu à peu aux mains des fonctionnaires des différents ministères qui oeuvrent ou financent des activités dans la région.

En introduction au document constitutionnel, on peut lire que les Inuit occupent ce territoire depuis

au moins 4000 ans, mais qu'à leur insu, le Canada et le Québec sont devenus ce qu'ils sont. Le Nunavik est devenue partie du Québec en 1912. Plus loin, le texte dit que « les représentants du gouvernement ont tué les chiens des Inuit », que « les enfants ont été inscrits de force dans des écoles où on leur interdisait de parler leur propre langue ».

En 1975, les Inuit ont signé la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Cette convention entraîna la création d'un certain nombre d'institutions gérées localement et financées par Québec et Ottawa, notamment une société de développement économique (Makivik), une commission scolaire, une administration régionale (Kativik) et un institut culturel (Avataq). Ces institutions, éparpillées, ne répondent plus aux besoins, dit M. Nalukturnuk.

L'entente signée hier est une étape d'un long processus amorcé en 1983 quand l'ex-premier ministre René Lévesque tendait la main aux Inuit, leur promettant de discuter avec eux d'autonomie gouvernementale, à

Voir page -4- : Inuit

LE DEVOIR

Mince
Utile
Éclairant
Cultivé

SE GLISSE BIEN DANS VOTRE ÉTÉ

avec un cahier en semaine et deux les week-ends

avec l'essentiel de l'information quotidienne

avec sa page Société, sa page éditoriale et d'opinion, ses chroniques régulières, ses lettres estivales en provenance de New-York, de Paris et même de Gaspé!

avec sa série littéraire inspirée de Rimbaud, sa série sur les tendances sociales, ses grandes entrevues du lundi, ses reportages culturels en région

JUSQU'EN SEPTEMBRE, EN TENUE ESTIVALE, IL OFFRE TOUT ... ET UN PEU PLUS !

Les principaux messages livrés par les citoyens

OTTAWA (PC) — Voici les principales idées livrées par les Canadiens à la Commission Spicer:

- les Canadiens de toutes les régions et de tous les groupes linguistiques partagent des valeurs bien ancrées et considèrent que le Canada est le meilleur pays au monde;
- les participants à l'extérieur du Québec pensent que les Québécois ont le droit de décider de leur avenir; ils souhaitent vivement que le Québec reste au sein de la famille canadienne, mais pas à n'importe quel prix;
- la question autochtone devrait être réglée rapidement et équitablement, sans plus tarder;
- le bilinguisme et le multiculturalisme sont appréciés, mais devraient être appliqués d'une manière plus sensée;
- l'économie est le principal sujet de préoccupation de la plupart des gens, qui trouvent paradoxalement qu'il incombe aux dirigeants politiques — en qui ils n'ont pas confiance — de veiller à ce que les Canadiens prospèrent;
- la grande majorité des participants sont déçus par la façon dont le pays est gouverné;
- les participants à l'extérieur du Québec préfèrent un gouvernement central fort, qui garantisse les valeurs communes à un gouvernement décentralisé;
- nombre de participants aiment l'idée d'une démocratie plus directe, ayant recours à des mécanismes comme un Sénat électif, la destitution et la déchéance des élus, le référendum ou la convocation d'une assemblée constituante.

Les réactions au rapport Spicer: des applaudissements à la dérision

OTTAWA (PC) — « Si la Commission Spicer a permis aux Canadiens de s'exprimer, alors c'est très bien », a déclaré hier le leader libéral Jean Chrétien, après la publication du rapport du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada.

M. Chrétien n'en a pas moins qualifié les travaux de la Commission « d'exercice d'ajournement », qui ont coûté cher et pris beaucoup de temps. « Nous continuons de croire que le temps est un élément important ici », a expliqué le chef de l'opposition, qui a blâmé le gouvernement pour ses hésitations à soumettre ses projets de renouvellement du fédéralisme.

Le député néo-démocrate Lorne Nystrom, critique de son parti en matières constitutionnelles, s'est pour sa part dit déçu de l'absence de recommandation pour la formation d'une assemblée constituante, même si la Commission semble en approuver le principe.

Le public a encore l'impression que le premier ministre Brian Mulroney veut régler de graves problèmes constitutionnels à huis clos, a dit M. Nystrom, « et il est évident que les Canadiens n'accepteront pas cela ».

M. Gary Filmon, premier ministre du Manitoba, croit quant à lui que le rapport fait voir le besoin d'une assemblée constituante. « Il existe un cynisme et une méfiance qui ne peuvent disparaître qu'en permettant aux gens d'avoir leur mot à dire », a noté M. Filmon.

Pour le leader du Reform Party, M. Preston Manning, les suggestions de la Commission reflètent plusieurs des idées prônées par son parti depuis quelques années.

M. Frank McKenna, premier ministre du Nouveau-Brunswick, voit pour sa part dans le rapport de la Commission une expression de la frustration des gens à l'égard des politiciens. « C'est un véritable cri lancé par les Canadiens, un véritable cri d'angoisse, et je pense qu'il faut l'écouter », a-t-il déclaré.

Le premier ministre Bob Rae, de l'Ontario, a réitéré son appel à une plus grande participation du public au renouvellement de la Constitution et il a mis Ottawa en garde contre tout geste solitaire.

Les premiers ministres de la Nouvelle-Écosse, Don Cameron, de la Saskatchewan, Grant Devine, et de la Colombie-Britannique, Rita Johnston, ont tous vanté les mérites de la recommandation de la Commission sur le besoin d'une révision indépendante de la politique de bilinguisme officiel.

Par ailleurs, le rapport n'a guère impressionné les trois anciens commissaires de Bélanger-Campeau is-

sus des centrales syndicales.

Des quatre commissaires, seul M. Ghislain Dufour, du Conseil du patronat, se sentait « à l'aise avec les conclusions » du rapport Spicer, bien qu'il y constate « beaucoup d'imprécisions ».

Chez les trois dirigeants de la CSN, FTQ et CEQ, les qualificatifs vont de « risible » à « bavardage soporifique et à l'eau de rose », en passant par « bourré de constatations connues », « pas de crédibilité » et « exercice de déculpabilisation ».

La réaction la plus vive est venue de M. Gérard Larose, de la CSN. « Si j'étais cynique, je dirais que c'est un reflet exact de ce qu'est le fédéral: ça coûte très cher pour des choses non pertinentes. »

Il compare le « produit insignifiant » du Forum des citoyens au « travail sérieux » de la Commission Bélanger-Campeau, qui a coûté huit fois moins cher, a entendu ou lu 680 mémoires bien structurés et approfondis, et dans un temps plus court.

La Commission Spicer, elle, n'a même pas fait avancer le débat, selon M. Larose, pas même au Canada anglais. « Est-ce que le Canada s'est purgé lui-même, j'en doute. Ça n'a

pas de crédibilité et c'est tout à fait risible. »

Le nouveau président de la FTQ Fernand Daoust — c'était l'ex-président Louis Laberge qui siégeait au nom de la FTQ à la Commission Bélanger-Campeau — trouve le rapport Spicer « bourré de constatations connues » et peu substantielles. Il le trouve même « un peu soporifique » et rempli de déclarations « à l'eau de rose comme de dire qu'il faut se parler abondamment ».

La Commission Spicer n'a pas fait avancer le débat, « pas une miette », selon M. Daoust.

Si les Canadiens des autres provinces disent qu'ils veulent garder le Québec au sein du Canada, mais pas à n'importe quel prix; le prix qu'ils sont prêts à payer lui apparaît trop minime. « Leur prix est même inférieur à Meech, alors que pour nous, c'était le minimum des minimums. »

La présidente de la CEQ Lorraine Pagé voit dans le Forum des citoyens « un exercice de déculpabilisation » du Canada anglais, mais « rien de nouveau sous le soleil ».

Pour ce qui est de l'avenir du Québec, c'est « trop peu trop tard », tranche-t-elle.

Quant aux conclusions sur le bilinguisme, elle les trouve « dangereuses ». « Toutes les provinces vont être moins bilingues » pendant que le Québec, lui, est invité à assouplir sa Loi 178 sur l'affichage des commerces.

Le président du Conseil du patronat Ghislain Dufour, lui aussi ex-commissaire de Bélanger-Campeau, se réjouit de plusieurs éléments du rapport Spicer.

Entre autres, il note la reconnaissance d'un nécessaire fédéralisme asymétrique, qui sache respecter les besoins particuliers du Québec. Il note que la Commission rejette le statu quo et prône « une famille canadienne renouvelée ».

Le fait que la Commission souligne la nécessité que les Canadiens soient mieux informés des coûts de la souveraineté, non seulement pour le Québec mais pour tout le Canada, lui « plaît beaucoup ».

Là où M. Dufour se montre réticent, c'est dans la demande faite au Québec d'assouplir sa Loi 178 sur l'affichage commercial. « Ça me pose des problèmes. »

La fumée des feux de forêt se répand jusqu'à Québec

BAIE-COMEAU (PC) — La situation demeure préoccupante hier sur la Côte-Nord où les deux plus importants feux de forêt ont continué leur progression vers le littoral.

Le gérant de la Société de conservation de la Côte-Nord, M. Jean Girard, a révélé que le feu qui brûle au nord-ouest de Betsiamites a progressé de deux kilomètres durant la journée et se trouvait en fin d'après-midi à une dizaine de kilomètres de la route 138.

Quant à l'incendie qui fait rage au nord-ouest de Forestville, il a avancé jusqu'à 21 kilomètres de cette localité.

On s'attendait toutefois hier soir à ce que ces deux incendies cessent leur progression vers les secteurs habités en raison des vents sud-sud-ouest et des averse locales prévues dans le courant de la soirée.

L'ampleur de ces feux de forêt est telle que la fumée s'est répandue jusqu'à la ville de Québec, à l'est, et dans les Maritimes, au sud.

La fumée était si dense que les lampadaires se sont allumés hier matin dans certaines localités du Nouveau-Brunswick.

Des avions sont demeurés au sol et des hôpitaux ont dû s'occuper de patients se plaignant de troubles respiratoires.

De passage à Baie-Comeau, le ministre des Forêts, M. Albert Côté, a par ailleurs écarté l'idée de faire appel aux Forces canadiennes pour qu'elles participent à la lutte aux incendies forestiers.

À l'issue d'une rencontre avec les maires des municipalités se trouvant sur la trajectoire des feux, le ministre a indiqué qu'une telle démarche serait inutile puisque toute intervention directe sur les incendies comporte trop de risques pour la vie des sapeurs.

Ailleurs, dans Charlevoix, une trentaine de sapeurs au sol aidés d'avions CL-215 et d'hélicoptère continuaient d'étouffer les braises de l'incendie qui flambe depuis jeudi dernier dans le Parc des Grands Jardins. Le feu a été éteint mercredi soir, mais on veut empêcher qu'il se ravive.

L'indice de danger de feu variait d'élevé à extrême partout au Québec, hier, sauf au Saguenay-Lac-Saint-Jean où il était modéré.

L'interdiction de faire des feux à ciel ouvert était toujours en vigueur dans toutes les régions, à l'exception du territoire de la Société de conservation du Nord-Ouest (Abitibi-Témiscamingue).

Depuis le début de la saison, les 540 feux recensés ont détruit 161 081 hectares de forêt comparativement à 396 feux qui avaient ravagé 8437 hectares de boisé à la même date l'an dernier.



Brian Mulroney et Keith Spicer, accompagnés des membres de la Commission.

Les principales suggestions et conclusions

HULL (PC) — Voici les principales suggestions et conclusions livrées par les membres de la Commission Spicer:

- le gouvernement devrait repenser et rationaliser sa politique se rapportant à toutes les institutions et à tous les symboles nationaux;
- il est important de persuader les Canadiens d'accepter une réforme constitutionnelle en fonction d'arrangements correspondant aux besoins particuliers des provinces;
- la facture de l'indépendance du Québec serait lourde à payer et, à cet égard, on constate un manque d'information flagrant, avoué dans les deux camps, au Québec comme ailleurs;
- il y a consensus dans plusieurs domaines, notamment, dans le cas du

dossier autochtone, on frise l'unanimité. Dans de nombreux autres, on a exprimé des doutes et des préférences contradictoires;

- la colère et la rage grondent dans les milieux autochtones qui ne toléreront plus bien longtemps l'attitude paternaliste traditionnelle, les faux-fuyants administratifs et le mépris général à l'égard de leurs préoccupations;
- on doit reconnaître l'autonomie gouvernementale des autochtones et négocier un règlement des revendications territoriales;
- il est indispensable de procéder à un examen indépendant de la manière dont la politique des langues officielles est appliquée, afin de dissiper le malentendu, de la rendre juste et raisonnable;
- les crédits fédéraux au multicul-

turalisme devraient être consacrés exclusivement à la familiarisation des immigrants avec la société canadienne, la lutte contre la discrimination raciale et la promotion de l'égalité;

- les Canadiens ne se connaissent pas assez, et divers moyens devraient être élaborés pour permettre aux jeunes de mieux comprendre l'histoire de leur pays;
- les Canadiens devraient se concentrer pour être davantage concurrentiels sur le plan économique;
- les gouvernements fédéral et provinciaux devraient collaborer pour éliminer les chevauchements des programmes et les sphères de compétence;
- le Sénat devrait faire l'objet d'une réforme fondamentale ou être aboli.

Jacques Chirac indispose le Délégué général du Québec en annulant une visite

Michel Dolbec

de la Presse Canadienne

PARIS — Le maire de Paris, Jacques Chirac, a indisposé la Délégation générale du Québec hier en se décommandant à la toute dernière minute lors de l'inauguration d'une exposition d'oeuvres de peintres québécois.

« Il y a des choses qui se font et d'autres moins, a dit le délégué général André Dufour, visiblement contrarié. J'imagine que nous recevrons des explications, d'autant plus que avions vérifié mercredi qu'il serait bien présent. Il nous avait même offert de passer nous rendre pour que nous arrivions ensemble ».

Pour se faire pardonner, l'adjointe au maire de Paris, Mme Jacqueline Nebout, a invité le Délégué général à rencontrer M. Chirac le 4 juillet. M. Dufour ne sait pas encore s'il acceptera. « J'ai pris connaissance de l'invitation, a-t-il indiqué. Je verrai si je

peux y répondre positivement. »

L'exposition organisée dans le cadre d'un échange culturel entre la Villa Bagatelle de Sillery, et le Château Bagatelle, dans le Bois de Boulogne, comprend des oeuvres de trois peintres québécois, Jean-Luc Grondin, Claude A. Simard et René Richard. On comptait beaucoup sur la présence du maire Chirac au vernissage, d'autant plus que le ministre québécois de la Justice, Gil Rémillard, était là.

Du côté de l'Hôtel de ville, il n'a pas été possible de connaître précisément la raison de l'absence du maire de Paris, ex-premier ministre et candidat pressenti de la droite aux prochaines élections présidentielles. On suppose toutefois qu'elle n'était pas étrangère à la grève de 24 heures qui paralyse aujourd'hui les transports en commun parisiens.

L'incident, loin d'être dramatique, montre bien que les dirigeants français, confrontés à de nombreux problèmes, n'ont pas beaucoup de temps

à consacrer au Québec en ce moment, d'autant plus qu'il n'existe aucun sujet de tension dans les relations franco-québécoises.

C'est pourquoi d'ailleurs le premier ministre Édith Cresson ne se rendra pas au Québec avant le printemps 1992 (dans la meilleure des hypothèses), ce qui implique que les « rencontres institutionnelles » entre les premiers ministres français et québécois, en principe annuelles, auront été escamotées trois années de suite.

Le ministre Rémillard soutient qu'il ne faut pas voir dans cette situation le symptôme d'un malaise plus profond. « Au contraire, dit-il, les relations privilégiées entre la France et le Québec, marquées au sceau de la rigueur et de la passion, continuent d'être étroites et extrêmement fructueuses. Le seul problème qui peut exister en est un d'agenda politique: les événements ne manquent pas, du côté européen comme du côté québécois. »

La majorité des nouveaux retraités ont moins de 65 ans

Michel Venne

de notre bureau de Québec

UNE MAJORITÉ des nouveaux retraités au Québec laissent leur travail avant d'atteindre l'âge de 65 ans, révèle le rapport annuel de la Régie des rentes du Québec.

En 1990, 63 % ou 36 000 des 57 400 nouveaux retraités sont âgés de 60 à 64 ans, 27 % de 65 ans et 10 % de 66 ans ou plus. Près de 20 000 des nouveaux retraités avaient 60 ans pile. En revanche 4500 étaient âgés de 70 ans ou plus.

Il s'agit d'un phénomène qui n'est pas tout à fait nouveau. Cette tendance a en effet commencé à se manifester en 1984, c'est-à-dire à partir

du moment où la Régie des rentes a offert la possibilité aux personnes désirant prendre leur retraite avant l'âge requis de commencer à recevoir leur rente à partir de l'âge de 60 ans.

Cette offre a immédiatement connu une grande popularité, en dépit du fait que le montant de la rente est diminué de un demi d'un pour cent (1/2 %) pour chaque mois de préretraite de sorte que le montant payable à 60 ans est égal à 70 % du montant normalement payable à l'âge de 65 ans, soit un maximum de 423,40 \$ au lieu de 604,86 \$ par mois en 1991.

À l'opposé, le montant de la rente est augmenté de un demi d'un pour

cent pour chaque mois écoulé lorsqu'une personne prend sa retraite après l'âge de 65 ans, jusqu'à un maximum de 130 % du montant payable à 65 ans.

En 1984, l'année où ces dispositions ont été mises en vigueur, trois retraités sur quatre étaient âgés de moins de 65 ans. Par la suite, et jusqu'à l'an dernier, cette proportion s'est stabilisée autour de 60 %.

La retraite avant l'âge est plus populaire chez les femmes que chez les hommes. En 1990, les nouvelles retraitées étaient âgées de moins de 65 ans dans 68 % des cas, contre 59 % chez les hommes.

En 1989, le régime de rentes du Québec a été assoupli pour permet-

tre aux personnes âgées de 60 à 64 ans de recevoir leur rente même si elles n'ont pas complètement cessé de travailler et à condition que leurs revenus de travail soient inférieurs sur un an au maximum annuel de la rente de retraite payable à 65 ans. À notre époque, le mot retraite recouvre une réalité bien relative...

En 1990, la Régie des rentes a versé deux milliards \$ à 563 408 personnes sous forme de rente de retraite pour une rente moyenne de 304 \$ par mois. Cette somme s'ajoute à la pension de vieillesse et, le cas échéant, au supplément de revenu garanti versés par le gouvernement fédéral aux retraités de 65 ans et plus.

un été avec
LE DEVOIR

VITAL!



CET ÉTÉ
LE DEVOIR vous offre TOUT
et PLUS ...

- Des "lettres" de Paris, New-York, Gaspé
- Une grande série littéraire inspirée de Rimbaud
- Des reportages sur les événements culturels en région
- Une série sur les grandes tendances sociales
- Les dossiers de la page "Société"
- Les grandes entrevues du Lundi

ACHETEZ LE DEVOIR
tous les jours

* jusqu'au 8 septembre, LE DEVOIR prend un format d'été.
Il vous arrivera en semaine en un seul cahier et le samedi en deux cahiers.

La Commission Kativik renonce aux audiences sur Grande-Baleine

Les Cris du Québec, de l'Ontario et du Manitoba signent un pacte de lutte à tout nouveau barrage dans ces régions

Michel Van De Walle
de la Presse Canadienne

COMPTE tenu de la tension qui règne actuellement dans le Nord québécois, la Commission Kativik a décidé de renoncer au format des assemblées publiques pour consulter les intéressés relativement au projet de complexe hydro-électrique à Grande-Baleine.

Lors d'une rencontre de presse hier, le président de la Commission Kativik, Peter Jacobs, a annoncé que les assemblées publiques prévues la semaine prochaine à Montréal étaient annulées et que la Commission évaluerait les moyens qu'elle mettra en œuvre pour informer les divers groupes intéressés et poursuivre son analyse de l'étude d'impact du projet.

La Commission (de la qualité de l'environnement) Kativik a été saisie du projet d'Hydro-Québec de construire une route devant éventuellement donner accès au Complexe Grande-Baleine. Elle devait tenir ces derniers jours des séances publiques d'information dans le village de Kuujuaupik, mais des manifestations d'Inuit et de Cris du village contigu de Whapmagostui l'en ont empêchée.

Cette Commission, qui a la responsabilité d'évaluer l'impact environnemental et so-

cial des projets de développement au-delà du 55e parallèle, est une émanation de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, convention qui fut signée par les Inuit, les Cris, les gouvernements du Québec et du Canada.

Ceci dit, M. Jacobs a rappelé que la seule obligation légale de la Commission Kativik est de « rendre une décision » et non de mener des consultations selon un format particulier. « La Commission peut, mais n'y est en aucune façon tenue, tenir des audiences publiques sur le modèle du Bureau des audiences publiques sur l'environnement ou des consultations publiques à large échelle dans des écoles », a signalé le président.

À la lumière des incidents des derniers jours, la Commission Kativik veut éviter, selon les mots de son président, « de fortes protestations d'un côté et de l'autre côté, la Sécurité du Québec ».

Estimant donc que les assemblées publiques ne constituent pas le format idéal pour atteindre ces objectifs, M. Jacobs entend donc utiliser d'autres moyens pour consulter les personnes et groupes impliqués. « Depuis 12 ans, la Commission a toujours consulté, d'une manière ou d'une autre, les promoteurs et les personnes intéressées par leurs projets et elle continuera de le faire », a dit M. Jacobs.

Le projet de Grande-Baleine soulève beaucoup d'opposition chez les groupes autochtones et environnementalistes. L'un des problèmes de la consultation actuelle vient de ce que Hydro-Québec a scindé le projet en deux, demandant d'abord d'évaluer l'impact environnemental et social de la construction d'une route d'accès. L'analyse du projet de complexe hydro-électrique ne surviendrait qu'après-coup.

Les Inuit tout comme les Cris s'opposent à la scission du projet. Cependant, indique M. Jacobs, la population inuit aurait demandé d'être mieux informée sur le projet de route tandis que les Cris ont annoncé leur intention de tout faire pour empêcher les consultations publiques.

C'est ce qui est arrivé à Kuujuaupik. La Commission Kativik avait prévu tenir des séances à Montréal les 2 et 3 juillet. Puisque les représentants d'Hydro-Québec n'ont pu témoigner dans le Nord québécois, on pouvait présumer que ce serait à Montréal qu'ils le feraient. M. Jacobs explique la décision de les annuler du fait que « les Cris estiment que ce serait une insulte » de tenir des séances dans le Sud sur un projet nordique alors que les assemblées au Nord n'ont pu avoir lieu.

Compte tenu cependant de la volonté exprimée par les Inuit de recevoir davantage d'information, la Commission Kativik a in-

diqué qu'elle appuie l'initiative de l'Administration régionale Kativik (le gouvernement inuit) d'embaucher une dizaine d'animateurs. Ces derniers, des Inuit, sont à l'œuvre depuis une semaine et demie et informent la population sur le projet et le processus de consultation.

M. Jacobs estime qu'il y a actuellement des frustrations de deux ordres dans le Nord : les Inuit veulent être mieux informés mais ne peuvent participer aux discussions. Aussi, il y a des tensions entre Inuit et Cris quant à la stratégie à suivre en regard de Grande-Baleine.

La Commission Kativik a enfin demandé au gouvernement du Québec de reporter du 9 août au 11 octobre 1991 la date limite à laquelle elle doit rendre une décision sur le projet d'infrastructure. Signalons que la Commission Kativik fait plus que donner un avis mais rend une décision sur un projet. Seul le conseil de ministres du gouvernement du Québec peut la renverser.

Par ailleurs, les Indiens dresseront un barrage humain devant les bulldozers, s'il le faut, pour empêcher la construction des routes menant au site du projet Grande-Baleine cet automne, averti le chef Matthew Coon-Come, du Grand conseil des Cris du Québec, hier.

Et les Cris pourront compter sur l'appui des autochtones de tout le Canada pour me-

ner de telles actions, le cas échéant, a annoncé le nouveau chef national de l'Assemblée des Premières Nations Ovide Mercredi.

Celui-ci a affirmé soutenir pleinement les Cris de Kuujuaupik qui ont chassé les experts d'Hydro-Québec et empêché la tenue d'audiences sur Grande-Baleine, plus tôt cette semaine.

Les leaders cris du Québec, de l'Ontario et du Manitoba ont signé hier un pacte de lutte contre tout nouveau barrage hydro-électrique dans le bassin de la Baie Hudson et de la Baie James, une initiative que M. Mercredi a présentée, en conférence de presse, comme un reflet de la solidarité qui unit les autochtones quand vient le temps de protéger les droits des gens au Canada.

Les Cris réclament d'Ottawa qu'il tienne des audiences poussées sur les retombées sociales et environnementales des projets hydro-électriques existants, avant d'autoriser tout nouveau projet que ce soit.

Se refusant à discuter des tactiques envisagées par les autochtones, M. Mercredi a insisté sur la détermination de ces derniers à bloquer les projets, pour évoquer l'échec de l'accord du lac Meech, en partie à cause de l'opposition des autochtones, et les événements d'Okla, impliquant les Warriors et leurs barricades, l'été dernier.

Aide juridique: les avocats préparent la grève illimitée

Sylvain Blanchard

LES 125 AVOCATS de l'Aide juridique à Montréal déclencheront, à l'automne vraisemblablement, une grève générale illimitée, une première depuis 1978, pour protester contre la volonté du gouvernement de refuser toute augmentation de salaire aux avocats qui, à leurs yeux, ne le mériteraient pas.

Réunis en assemblée générale, les avocats viennent en effet de donner à leur exécutif syndical le mandat de déclencher la grève au moment jugé opportun, une décision qu'ils prennent rarement compte tenu de l'outrage au tribunal qui pend au bout de leur nez chaque fois qu'ils refusent de se présenter en cours pour plaider.

Afin de conserver « toute sa

marge de manoeuvre », la vice-présidente du syndicat (CSN), Mme Simone Santerre, refuse d'avancer une date, mais comme les vacances approchent et que la session parlementaire est terminée à Québec, on peut s'attendre à ce que les avocats restent bien tranquilles d'ici le mois de septembre.

Puisqu'il s'agit d'une « bataille essentiellement politique », on patientera probablement jusqu'à la reprise des travaux à l'Assemblée nationale pour bénéficier de l'appui de l'opposition péquiste et de la plus grande couverture possible des médias.

Cette grève, si elle a lieu, empêchera les plus démunis de la société québécoise (la clientèle de l'Aide juridique) d'avoir recours aux services de leurs avocats. Les citoyens devront faire appel aux avocats de pratique privée qui acceptent les mandats de l'Aide juridique. Selon Mme Santerre, un tel transfert coûtera beaucoup d'argent au gouvernement, en plus de désorganiser sérieusement les bureaux de l'Aide juridique.

« Parce que si on descend dans la rue, le gouvernement aura quand même l'obligation d'offrir le service. C'est écrit dans la loi. La direction de l'Aide juridique devra donc faire des pieds et des mains pour répondre aux nombreux appels et les acheminer correctement. Je ne sais pas comment ils vont s'y prendre, mais chose certaine, ça va demander beaucoup de travail ».

Mme Santerre précise que 95 % des dossiers de l'Aide juridique à Montréal seront transférés au secteur privé.

« Le reste on va le garder. Parce que ce sont des dossiers sur lesquels on travaille depuis longtemps et qu'on veut conserver la relation de confiance qui s'est établie avec nos clients ».

Toute cette bataille porte sur un ajout que le gouvernement tente d'apporter à son système d'évaluation au mérite fixant les hausses salariales des avocats.

Depuis une dizaine d'années, les salaires des avocats sont ajustés en fonction d'une cote d'appréciation donnée par la direction de l'Aide juridique. Le système va de la cote A à la cote D, la dernière signifiant généralement une hausse équivalente au taux d'inflation.

Le gouvernement veut maintenant inclure une « cote E » pour permettre à la direction de l'Aide juridique de n'accorder aucune augmentation de salaire aux avocats qui, selon elle, ne le mériteraient pas.

Les avocats ne sont évidemment pas d'accord avec l'idée, mais tout de même prêts à la tolérer si on leur garantit le droit d'être entendus par un arbitre du ministère du Travail pour contester une décision injuste.

Pour eux, ce droit est fondamental et même inscrit dans le Code du travail. Mais pour le gouvernement, il n'est pas question de soumettre le tout à l'arbitrage. La cote E, comme tout le reste du système d'évaluation d'ailleurs, ne peut faire l'objet de griefs.

En négociation depuis 89, les avocats et le gouvernement se sont entendus sur pratiquement toutes les clauses de leur nouveau contrat de travail. Mais à la dernière minute, c'est-à-dire il y a un peu plus d'un mois, les représentants de l'Aide juridique se sont présentés à la table de négociation avec une cette nouvelle demande.

Inquiets, en colère aussi, les avocats ont tenté de discuter le coup avec le ministre de la Justice, Gil Rémillard, mais sans succès.

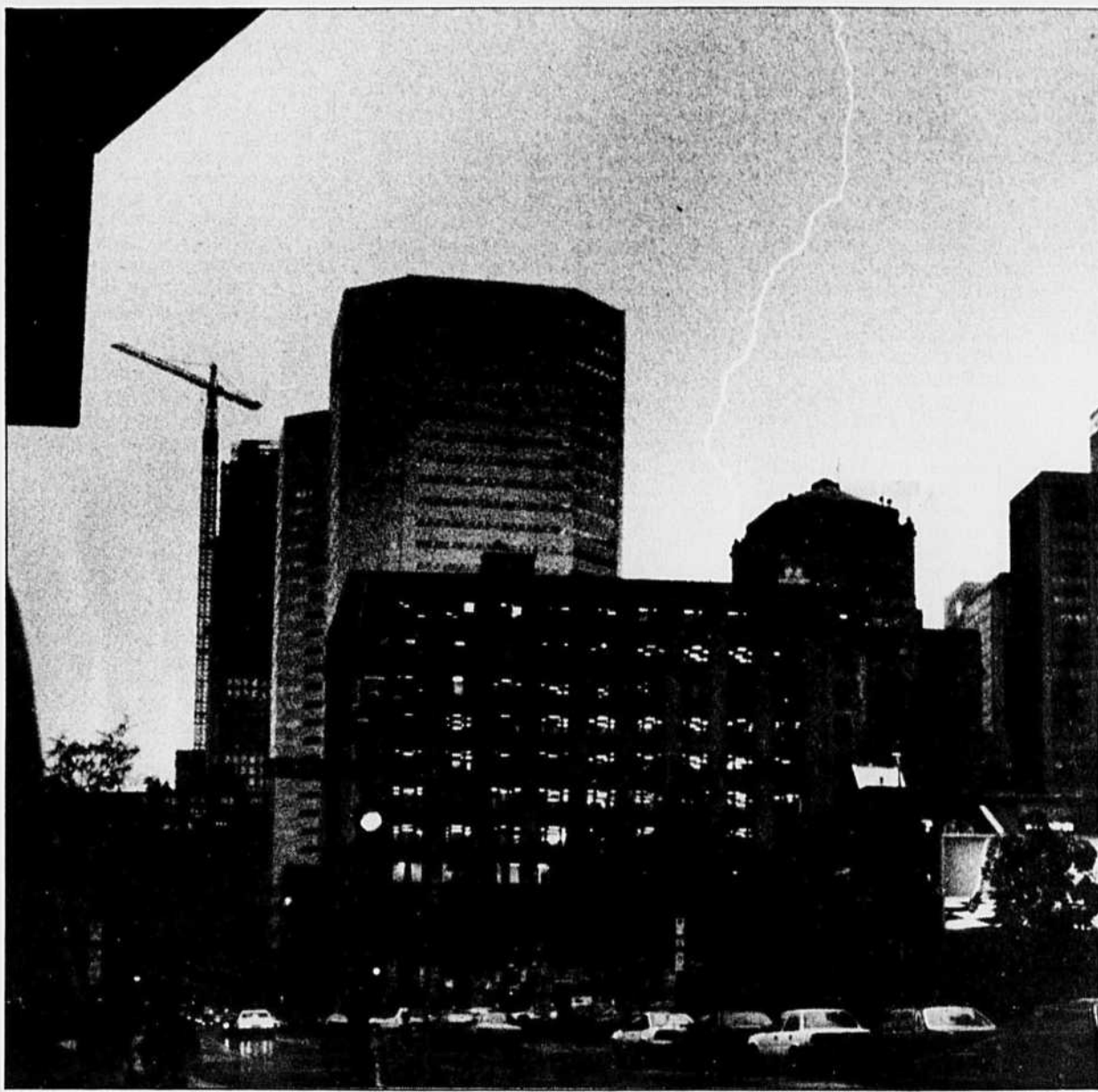


PHOTO JACQUES NADEAU

Déchirure

Le violent orage qui a frappé la région de Montréal en fin d'après-midi, hier, a provoqué de nombreuses pannes de courant en plus de causer un nouveau bris dans la toile du Stade olympique. Une porte-parole de la Régie des installations olympiques (RIO), Brigitte Tremblay, a révélé qu'une déchirure de 30 mètres de longueur par 15 mètres de largeur a été constatée dans la toile. Les vents violents auraient en outre provoqué trois autres déchirures mineures. Les vents, la foudre (photo) et la chute de branches d'arbres ont également été à l'origine d'une multitude de pannes d'électricité. Ville de Laval aurait été la plus atteinte avec un total de quelque 70 000 abonnés d'Hydro-Québec privés de courant. Sur l'île de Montréal, près de 20 000 abonnés ont été touchés, principalement dans le secteur ouest.

La CEQ tient aux journées pédagogiques

Caroline Montpetit

LA PRÉSIDENTE de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Mme Lorraine Pagé, a signifié au ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, qu'il n'était pas question de sabrer dans les journées pédagogiques des enseignants pour réaménager le calendrier scolaire des étudiants québécois du primaire et du secondaire.

Mme Pagé s'est toutefois dite disposée à discuter de modifications du calendrier, dans la mesure où le débat débordera les simples questions d'ajout d'heures et de jours de classe, pour s'attarder à l'utilisation du temps consacré aux élèves.

Mme Pagé réagissait ainsi aux intentions du ministre de modifier le calendrier scolaire dès le mois de septembre 1992.

« Il ne sert à rien d'ajouter des heures ou des jours au calendrier si ceux-ci ne sont pas accompagnés de matériel pédagogique ou du personnel nécessaires. Il n'a d'ailleurs pas été prouvé qu'une augmentation des heures ou des jours de classe équivaut toujours à une amélioration du rendement scolaire », a-t-elle déclaré, en faisant le bilan de l'année 1990-1991, dans le secteur de l'éducation, hier à Montréal.

Mme Pagé n'a toutefois pas exclu

la possibilité d'allonger le calendrier scolaire dans la mesure où les heures de travail supplémentaires des enseignants seront payées par le ministère.

Faisant allusion à la nomination du ministre Pagé à la tête de ce ministère, la présidente de la CEQ a toutefois tenu à indiquer que les relations entre la CEQ et le ministère de l'Éducation s'étaient passablement améliorées au cours des derniers mois.

Pauvreté, échec et abandon scolaire, surévaluation des élèves, les dossiers défendus par la CEQ font désormais partie intégrante de l'agenda du ministre, dit-elle.

« Les dossiers les plus importants ont été mis en évidence dans les médias, ce qui a permis au ministère de se remettre en situation d'offensive dans le secteur de l'éducation », a-t-elle ajouté Mme Pagé.

Mme Pagé a souligné particulièrement la priorité accordée par le ministère au redressement de l'abandon scolaire.

« Le problème de l'abandon scolaire ne devait être à l'ordre du jour qu'en 1994-1995, alors qu'un plan d'action devrait désormais être annoncé ».

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Tél.: 05 2688556
Fax: (514) 845-7874
Tel.: (514) 987-6242

Agents de
brevets
d'invention
et de marques
de commerce



Waterloo Region
Catholic School Board

LE CONSEIL DES ÉCOLES SÉPARÉES CATHOLIQUES DE LA RÉGION DE WATERLOO

Requiert pour septembre 1991
des enseignants ou enseignantes
en français langue seconde
à l'élémentaire

EXIGENCES:
— Certificat d'enseignement de l'Ontario
— Expérience dans l'enseignement du français langue seconde ou équivalent serait un atout
— Référence pastorale.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avec documents exigés avant le 10 juillet 1991, à:

M. D.A. Schnarr
Surintendant-adjoint Relations humaines
91, avenue Moore C.P. 1116
Kitchener, Ontario N2G 4G2

G. J. Flynn
Directeur général

Louise Ervin
Présidente

corail tours

MARTINIQUE GUADELOUPE

849-7900

SUPER VOL SEUL.

299\$

A PARTIR DE

BUNGALOWS, STUDIOS, VILLAS, VOITURE DE LOCATION SUR DEMANDE

SPECIALISTE DES ANTILLES

Permis du Québec

SPÉCIAL AVION - HÔTEL

399\$

A PARTIR DE

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, vendredi 28 juin 1991

Ottawa impose rétroactivement des subventions assurant la rénovation de logements sociaux

Serge Truffaut

REVENU Canada a décidé d'imposer rétroactivement les subventions obtenues dans le cadre du programme d'aide à la rénovation de logements détériorés que l'on réserve, une fois rénovés, aux plus démunis. Pourtant, le document vantant les mérites de ce programme stipule clairement que ces subventions ne sont pas assujetties à l'impôt.

En effet, dans le dépliant expliquant aux personnes intéressées les objectifs poursuivis par le Programme d'aide à la restauration Ca-

nada-Québec (PARCQ), ainsi que les mécanismes qui lui sont propres, il est écrit : « Ce programme accorde au propriétaire une aide financière non imposable, sous la forme d'un prêt avec remise ».

Contre toute attente, les fonctionnaires de Revenu Canada ont donc décidé, dans un cas au moins, d'ignorer cette promesse et d'exiger de M. Réjean Poirier, un propriétaire ayant obtenu une subvention de PARCQ, un certain montant à titre d'impôt malgré la présentation par celui-ci des avis fiscaux qu'il avait commandés et qui concluaient que les sommes en question n'étaient pas imposables.

En date du 26 juin dernier, M. Poirier, dans une lettre adressée à M. Otto Jelinek, ministre fédéral du Revenu national, souligne qu'avant d'entreprendre les démarches qui devaient ultérieurement lui permettre d'obtenir des subventions, « on m'a dit que ces sommes d'argent n'étaient imposables d'aucune manière ».

« Je me suis informé à tous les pa-

liers de gouvernement, de poursuivre M. Poirier, et on m'a confirmé la même chose. J'ai par la suite rencontré mon comptable et mon fiscaliste qui m'ont dit partager mon opinion parce que l'argent était avancé sous forme de prêt hypothécaire et non sous forme de subvention, les montants représentatifs des paiements indicatifs avancés sous forme de prêts à remboursements conditionnels ».

Dans le cadre de cette mésaventure, il est important de rappeler que c'est M. Poirier qui a été approché par les autorités gouvernementales, en l'occurrence il s'agissait de la Ville de Montréal, et non le contraire. Autrement dit, c'est lui que l'on a, dans un premier temps, sollicité afin d'effectuer des rénovations.

Il est tout aussi important d'indiquer que les personnes qui obtiennent ces prêts non remboursables devaient déboursier des sommes supplémentaires afin de répondre aux objectifs de ce programme. Selon les informations fournies par M. Poirier, « les subventions qui m'ont été al-

louées couvraient le tiers des dépenses que j'ai réalisées ».

Selon les documents communiqués par M. Poirier, il semble évident qu'une divergence dans l'interprétation de la loi sur l'impôt et des règles afférentes à PARCQ est à l'origine du dilemme « fiscal-immobilier » dans lequel M. Poirier a été plongé.

En effet, dans sa lettre au ministre Jelinek, M. Poirier note : « Lors de la rencontre, ils (les fonctionnaires) ont semblé réceptifs à nos remarques et la discussion a porté surtout sur l'interprétation de 'garantie hypothécaire et prêt hypothécaire'. Le principal argument de M. Poliquin était qu'une garantie hypothécaire n'était pas l'équivalent d'un prêt hypothécaire et c'est le motif sur lequel on se basait pour me taxer. À la fin de notre rencontre, ils m'ont affirmé que de leur côté ils demanderaient une opinion de votre bureau principal. Deux semaines plus tard, j'ai fait parvenir à M. Leblanc (un fonctionnaire) trois avis légaux confirmant ma position ».

Interrogé à cet égard, M. Leblanc n'a pas voulu répondre à nos questions tout en nous renvoyant au service des affaires publiques de Revenu Canada. En début d'après-midi, on a communiqué avec le service en question afin d'éclaircir si possible un certain nombre de points, et notamment sur l'entente entre Ottawa et Québec. À 16 h 25, la fonctionnaire en charge avait quitté les lieux sans...

Au sein de la Société d'habitation du Québec, soit l'organisme qui gère ce programme, le directeur des communications, M. André Lachapelle, s'est dit d'autant plus étonné de la décision de Revenu Canada que trois avis vont dans le sens contraire de la décision prise par l'instance fédérale.

Les trois avis transmis par M. Lachapelle sont les suivants : ce programme visant la rénovation de logements occupés par des personnes à faibles revenus, il n'était pas question que les subventions soient imposées. Deuxième argument : normalement, les subventions versées par un gouvernement provincial ne sont pas imposées par le fédéral. Enfin, « nous n'avons jamais envoyé de T4 aux personnes ayant participé à PARCQ », d'assurer M. Lachapelle.

NOMINATION Canadien Pacifique Limitée



Norman E. Wale

M. Norman E. Wale a été nommé vice-président, Études et planification à Canadien Pacifique Limitée. M. Wale, qui était auparavant vice-président, Relations avec les investisseurs et l'industrie, demeurera responsable des relations de la Société avec les milieux financier, commercial et gouvernementaux et assumera de nouvelles responsabilités dans les secteurs de la planification stratégique et de l'analyse financière. Il aura ses bureaux à Montréal.

Le Conference Board donne un appui inespéré au budget du NPD

OTTAWA (PC) — Critiqué d'un bout à l'autre du pays pour avoir augmenté son déficit, le gouvernement de l'Ontario vient de recevoir un message d'encouragement.

Le très influent Conference Board du Canada a déclaré hier que le déficit de 9,7 milliards \$ annoncé dans le dernier budget du gouvernement néo-démocrate de Bob Rae en Ontario est ce que la province, en pleine récession, avait besoin.

Les experts économiques estiment qu'une diminution des dépenses aurait simplement prolongé la récession, qui tire à sa fin.

« Je crois que la majorité des gens en Ontario, dont plusieurs gens d'affaires, en ont assez de la récession », écrit M. Jim Frank, chef-économiste du Conference Board, dans une étude trimestrielle. « Pour l'organisme, ce budget était le moyen de rétablir la confiance. »

Le premier ministre canadien Brian Mulroney, des ministres des Finances d'autres provinces et les gens d'affaires de Toronto ont vivement critiqué le premier budget du NPD ontarien, présenté le 29 avril dernier par le ministre des Finances M. Floyd Laughren.

Le ministre fédéral des Finances, M. Don Mazankowski, avait déclaré que M. Laughren allait à contre-courant, alors que les autres gouvernements du pays imposaient des gels de salaire dans la fonction publique et des réductions de dépenses.

Selon M. Mazankowski, le seul moyen de combattre la récession est de diminuer les dépenses, réduire le déficit et contrôler l'inflation.

Mais M. Laughren était d'avis que l'Ontario avait besoin d'augmenter son déficit parce que le cœur industriel de la province était durement touché par la récession, provoquant des pertes de centaines d'emplois dans le secteur manufacturier.

Selon M. Frank, rien dans le budget ontarien n'entraînera « une accélération de la récession dans la province ». Mais si M. Laughren avait réduit les dépenses, la récession aurait facilement duré plus longtemps, estime-t-il.

« Si le déficit avait été réduit de façon significative, je crois que l'on aurait miné davantage la confiance des consommateurs et ralenti la reprise économique », ajoute M. Frank.

Pour lui, M. Laughren se retrouve seul à croire encore en la théorie économique keynésienne qui veut que les gouvernements dépensent durant les périodes difficiles afin de créer des emplois et relancer l'économie pour ensuite être plus prudents en période d'essor économique.

Le NPD devra donc diminuer les dépenses ou augmenter les impôts lors de la reprise économique afin d'éviter que le déficit ne devienne trop important, affirme M. Frank.

« Si nous avons appris quelque chose, c'est que si les gouvernements ne contrôlent pas la progression de leur déficit durant les périodes de croissance, celui-ci augmentera davantage lors d'un ralentissement économique », dit-il.

L'avenir du premier ministre Bob Rae repose sur sa capacité de contrôler le déficit avant les prochaines élections provinciales, ajoute M. Frank.



Hier, dans le centre-ville de Toronto, le trésorier ontarien Floyd Laughren a fait face à une foule bruyante composée de financiers et de gens d'affaires aigris par son dernier budget.

Bay Street redescend dans la rue pour contester le gouvernement Rae

TORONTO (PC) — Pour la deuxième fois en autant de mois, les milieux d'affaires ont organisé une manifestation contre le gouvernement néo-démocrate ontarien devant l'édifice de l'Assemblée législative, à Toronto.

Environ 2000 personnes — beaucoup de femmes et hommes d'affaires bien vêtus — ont envahi l'avenue University à l'heure du lunch, hier pour entendre les organisateurs du groupe « People Against the NDP Budget » réclamer carrément l'an-

nulation du budget et de son déficit de 9,7 milliards \$.

« Nous avons un message simple à l'intention de Bob Rae et de sa bande d'incompétents, de clamer l'organisateur John McBride, chef d'une compagnie minière torontoise, devant son bruyant auditoire. Nous n'aimons pas vos politiques économiques. »

Mais la foule arborait aussi pancartes et macarons protestant contre une kyrielle de questions, des services de garde universels aux restrictions imposées aux fumeurs en

passant par l'augmentation du nombre d'assistés sociaux.

Le trésorier Floyd Laughren, qui a été vigoureusement conspué par la foule, est venu dire qu'il voulait une Ontario forte et prospère. « Nous avions le choix entre combattre le déficit, ou combattre la récession. Nous avons pris une décision et je soutiens cette décision aujourd'hui, a-t-il dit sous les huées. Si nous avions fait un autre choix, il y aurait beaucoup plus de monde aujourd'hui devant l'Assemblée législative. »

Le Canada tirerait peu d'avantage du libre-échange avec le Mexique

WASHINGTON (PC) — Le seul avantage que pourraient retirer les Canadiens d'un traité de libre-échange nord-américain serait un accès plus facile aux importations meilleur marché du Mexique et la pression qui s'exercerait sur les producteurs canadiens pour baisser leurs prix et devenir plus efficaces.

C'est la conclusion d'une étude présentée hier à une conférence sur le libre-échange continental, faite par MM. Richard Harris, de l'université Simon Fraser, et David Cox, de l'université de Waterloo.

Les auteurs prévoient, dans cette étude, que les produits mexicains ne remplaceront pas — ou du moins, pas d'une façon importante — les exportations canadiennes aux États-Unis.

Les trois pays, d'un autre côté, ne

deviendront pas un bloc protectionniste, parce que ce ne serait dans l'intérêt de personne. Comme les États-Unis obtiennent les trois quarts de leurs importations de pays autres que le Canada et le Mexique, ils auraient à se plaindre de prix à la consommation plus élevés avec le protectionnisme.

Même en admettant qu'il se produirait une augmentation de 10 % du bien-être des Mexicains avec le libre-échange, cela ne ferait hausser que « très légèrement » les exportations canadiennes au Mexique.

« Les chiffres montrent qu'il y a très peu d'avantages pour le Canada (dans le libre-échange nord-américain), en se basant sur des critères de pure économie », a constaté M. Harris.

M. Michael Walker, directeur de

l'Institut Fraser, a fait remarquer, quant à lui, que « la raison fondamentale (pour le Canada) de s'engager est défensive », afin de protéger ses acquis dans le traité canado-américain.

M. Walker a tenu à souligner qu'il s'agissait d'une analyse macro-économique, qui ne tient pas compte du marketing, de la promotion ou de toute autre façon des Canadiens de faire mousser leurs produits au Mexique.

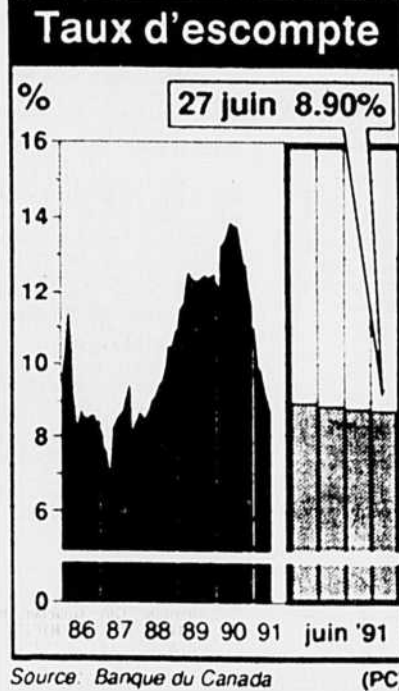
On n'a pas tenu compte, non plus, de la question de la main-d'œuvre. Les adversaires du traité craignent en effet que le libre-échange nord-américain ne fasse dévier au Mexique un grand nombre d'emplois, à cause des salaires peu élevés qui y sont payés.

Baisse insignifiante du taux d'escompte

OTTAWA (PC) — Pour une deuxième semaine consécutive, la Banque du Canada a retranché hier un mince .01 de point de pourcentage du taux d'escompte, qui est passé de 8,91 % à 8,90 %.

Cet important taux régressait ainsi pour une treizième semaine consécutive.

Le taux d'escompte se trouve à son plus bas niveau depuis avril 1988.



Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1844.53 - .78
TSE-300	3474.61 - 6.52
Dow Jones	2934.93 + 21.92
Dollar canadien (US Cents)	87.57 + .02
Or (New York-US\$)	inchangé 366.00

(PC)

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Avis de dividende

Actions privilégiées, série 2
(dividende no 28)

La Banque a déclaré un dividende régulier de 1,91271 \$ par action sur les actions privilégiées de catégorie A, série 2, rachetables, à dividende cumulé à taux flottant, payable le 30 juin 1991 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 10 juin 1991.

Par ordre du conseil d'administration
Louis Bernard
Secrétaire

NOVA

AVIS DE DIVIDENDES

Avis est par les présentes donné que le conseil d'administration de NOVA Corporation of Alberta a déclaré les dividendes trimestriels indiqués ci-après qui seront payables le 15 août 1991 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres à la fermeture des bureaux le 29 juillet 1991.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Série 7 1/4 %, dividende N° 70:
Un dividende de 0,484375 \$ par action sur les actions privilégiées, rachetables, à dividende cumulé de 7 1/4 %, en circulation.

Série 9 1/4 %, dividende N° 62:
Un dividende de 0,609375 \$ par action sur les actions privilégiées, rachetables, à dividende cumulé de 9 1/4 %, en circulation.

Série 9 7/8 %, dividende N° 60:
Un dividende de 0,61 \$ par action sur les actions privilégiées, rachetables, à dividende cumulé de 9 7/8 %, en circulation.

Série 7 60 %, dividende N° 55:
Un dividende de 0,475 \$ par action sur les actions privilégiées, rachetables, à dividende cumulé de 7 60 %, en circulation.

ACTIONS ORDINAIRES

Actions ordinaires, dividende N° 116:
Un dividende de 0,13 \$ par action sur les actions ordinaires en circulation.

J.S. MUSTOE
Vice président, conseiller juridique et secrétaire

NOVA Corporation of Alberta
Calgary (Alberta)
Le 25 juin 1991

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné que le conseil d'administration de NOVA Corporation of Alberta a déclaré les dividendes trimestriels indiqués ci-après qui seront payables le 15 août 1991 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres à la fermeture des bureaux le 9 août 1991.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Série 9 1/4 %, dividende N° 26:
Un dividende sur les actions privilégiées de premier rang à taux fixe/flottant, rachetables, à dividende cumulé de 9 1/4 % pour la période se terminant le 15 août 1991, s'élèvera à un montant par action égal à un quart de 70 % de la moyenne du taux préférentiel (comme il est défini dans les dispositions rattachées aux actions privilégiées de premier rang à taux fixe/flottant, rachetables à dividende cumulé de 9 1/4 %) en vigueur chaque jour pendant une période de trois mois civils prenant fin le dernier jour de juillet 1991 (la « période de calcul ») multiplié par 25,00 \$. Ce dividende est évalué à 0,43155 \$ par action, d'après un taux préférentiel de 10 1/4 % jusqu'au 21 mai 1991 et un taux préférentiel de 9 1/4 % par la suite. Ce montant peut varier selon le taux préférentiel réel en vigueur pendant la période de calcul et un autre avis sera donné une fois que le montant réel du dividende aura été déterminé.

J.S. MUSTOE
Vice président, conseiller juridique et secrétaire

NOVA Corporation of Alberta
Calgary (Alberta)
Le 25 juin 1991

**ALCOOL...
TROP,
TROP
SOUVENT,
C'EST RISQUÉ!**

Santé et Services sociaux Québec

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

L'Europe déclenche son mécanisme de crise pour la Yougoslavie

VIANDEN, Luxembourg (AFP) — Les neuf pays de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) ont appelé hier les Yougoslaves à « éviter l'irréparable » et ont décidé de déclencher, pour la première fois, le mécanisme de consultation d'urgence en cas de crise créé la semaine dernière au sein de la CSCE.

Réunis à Vianden, les ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'UEO (seule institution européenne compétente en matière de défense, qui regroupe les pays de la CEE moins l'Irlande, le Danemark et la Grèce) ont par ailleurs décidé officiellement la création d'un Centre d'interprétation des données satellitaires, et arrêté le principe d'une structure permanente de concerta-

tion au niveau de leurs chefs d'états-major.

À la veille du Sommet européen qui s'ouvre aujourd'hui à Luxembourg, ils ont enfin affirmé que l'UEO avait un rôle à jouer dans le processus d'intégration européenne en tant que sa « composante de défense ».

La détérioration rapide de la situation en Yougoslavie a occupé une partie importante des discussions, a indiqué à l'issue de la réunion le ministre français des Affaires étrangères Roland Dumas, président en exercice du conseil ministériel de l'UEO, qui a souligné la volonté des Neuf de tout faire pour « éviter que l'irréparable soit commis » dans ce pays.

« Regrettant » les proclamations

unilatérales d'indépendance de la Croatie et la Slovénie, les ministres de l'UEO ont lancé, dans un communiqué, un « appel pressant » à tous les responsables politiques yougoslaves pour qu'ils « s'abstiennent de tout recours à la force et reprennent le dialogue afin de sauvegarder l'unité de l'État » fédéral.

« L'UEO doit se développer, à ce stade du processus de l'intégration européenne, comme la composante de défense de celui-ci », estime le communiqué final.

M. Genscher a souligné à l'issue du conseil la volonté de l'Allemagne, qui assurera la présidence de l'UEO à partir du 1er juillet prochain, de voir pris en compte le rôle de cette organisation par la conférence intergou-

vernementale des Douze sur l'Union politique.

Enfin, sur un plan concret, les ministres de l'UEO ont officiellement adopté la création d'un centre d'interprétation des données satellitaires destiné à « donner des yeux et des oreilles » à la future défense européenne, selon l'expression du ministre français de la défense Pierre Joxe. Ils ont également décidé de poursuivre des études sur la création d'un système européen d'observation par satellite.

La Conseil a aussi arrêté hier le principe de la création d'une structure permanente entre les chefs d'État-major des pays membres afin de faciliter leur coordination dans tous les domaines. Les modalités pratiques de cette nouvelle structure

devraient être arrêtées avant la fin de l'année.

Par ce texte, les 35 pays reconnaissent que l'État de droit démocratique, qui combat la haine raciale, est le meilleur cadre pour traiter de la question. « Les États participants protégeront l'identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse des minorités nationales sur leur territoire et créeront des conditions propices à promouvoir cette identité », souligne le texte.

Ces communautés pourront ainsi apprendre et utiliser leur langue et disposer notamment d'institutions culturelles. Le récent accord entre Bonn et Varsovie garantissant les droits des Allemands de Pologne en est un exemple.

Mardi, la Suisse, pays hôte, a dit souhaiter l'adoption d'une déclaration garantissant les droits des minorités nationales et de leurs membres individuels, tout en reconnaissant que les discussions seraient ardues.

La Suisse souhaite également étendre le mécanisme prévoyant qu'un État puisse demander à un autre des informations s'il estime que les droits de l'homme y sont bafoués et puisse même y envoyer des observateurs.

La réunion de Genève — où le Conseil de l'Europe présentera un rapport sur la protection des individus et des groupes — permettra des échanges de vues et une étude des engagements respectifs.

L'Algérie marche sur des oeufs

Georges Marion
Le Monde

ALGER — L'Algérie est dans l'expectative. La nuit de mercredi à jeudi semble avoir été plus calme que les précédentes, chacun paraissant reprendre son souffle après les émeutes de mardi et mercredi, dans la capitale et sa banlieue.

Quelques rares rafales ont troublé le silence et des unités de la police sont intervenues à plusieurs endroits, pour dégager les barricades qui barraient la chaussée. Elles ont eu, parfois, du mal à atteindre leurs objectifs : à Hussein-Dey, des mains anonymes avaient semé des clous et bloqué ainsi la progression des convois.

La ville est réoccupée par l'armée, dont les blindés stationnent à tous les carrefours importants. Dans une chaleur tombée brutalement, les jeunes, nombreux, ont veillé jusqu'à l'extrême limite autorisée par le couvre-feu, commentant bruyamment les affrontements de la veille et de l'avant-veille.

En réalité, on ne sait pas grand-chose de ce qui se passe la nuit. Les journalistes algériens, et eux seuls, sont autorisés à circuler pendant le couvre-feu. Mais, à en juger par les reportages parus dans la presse, ils ne profitent guère de ce privilège refusé à leur rares confrères étrangers présents à Alger. Il est vrai que l'armée est, parfois, nerveuse et que les islamistes voient d'un oeil agressif les journalistes, qu'ils accusent de parti pris à leur égard.

On compte les morts. Officiellement, ils sont sept, auquel s'ajoutent quelques dizaines de blessés. Mais, dans les cités comme dans les hôpitaux, les chiffres avancés par les « combattants » comme par le personnel médical sont bien plus élevés, à la mesure des dégâts que l'on constate en traversant les quartiers où les fusillades ont été les plus nourries.

À l'occasion, on apprend que le centre-ville a aussi connu des troubles : rue Didouche-Mourad, dans la nuit de mardi à mercredi, des tireurs non identifiés postés sur les toits ont fait usage d'armes à feu. Le pouvoir semble saisi par l'incertitude. Mercredi après-midi, pour répondre à la gravité de la situation, les services du premier ministre annonçaient une déclaration imminente du chef du gouvernement.

La « guerre des mairies »

Quelques heures plus tard, la déclaration prévue était annulée. Le premier ministre, M. Sid Ahmed Ghazali, expliquait-on, s'exprimerait « dans quelques jours ». Ce brusque revirement, sans cause apparente, a

accru le malaise qui commence à gagner devant l'incapacité du pouvoir à faire passer un message ferme.

L'armée, en revanche, parle. Mercredi soir, elle a rendu public le contenu d'un long communiqué qui ne laisse pas d'inquiéter. Aujourd'hui, les Algérois sont invités à ne fréquenter que la mosquée de leur quartier. En clair : il faut s'abstenir d'aller écouter le prêche que feront MM. Abassi Madani et Ali Benhadj à la mosquée de Kouba, où ils dispensent leur savoir un vendredi sur deux. Ceux qui, malgré tout, feraient le déplacement vers ce qui est devenu l'un des hauts lieux du mouvement islamiste, l'accompliraient à leurs risques et périls. Crainte de possibles provocations ou maladresse du message ?

Le communiqué de l'armée a, en tout cas, été spontanément apprécié comme s'il visait à camoufler un mauvais coup que prépareraient les militaires, ce qui en dit beaucoup sur l'état d'esprit de la population. Car autant, il y a trois semaines, l'instauration de l'état de siège comme l'annonce d'élections anticipées et « propres » avaient suscité un sentiment de soulagement, autant la liste des morts qui s'allonge et l'absence de réponse du pouvoir face à une situation qui s'aggrave, nourrissent le désarroi de la population, qui ne sait plus ce qu'il faut espérer. L'armée est-elle encore capable de ramener l'ordre, comme elle le promet ? Le gouvernement a-t-il les moyens de sortir d'un enlèvement qui paraît irrémédiable ?

L'issue de la « guerre des mairies », au cours de laquelle militaires et policiers ont tenté de décrocher les panneaux portant la mention « commune islamique » pour les remplacer par la devise officielle de la République, « par le peuple et pour le peuple », est de mauvais augure. Trois jours après les premiers affrontements, les enseignes litigieuses sont toujours là, quand elles n'ont pas été remplacées par des panneaux encore plus importants, dont la formule « illégale » est visible d'encre plus loin.

La nuit, un état de désobéissance totale

Les mieux disposés à l'égard du pouvoir en viennent à se demander si un tel résultat valait tant de morts et de blessés, sans parler de l'approfondissement des ressentiments de la population des quartiers où l'armée est intervenue. Si, dans la journée, la ville paraît vivre normalement, la nuit, une bonne partie d'Alger est en état de désobéissance totale. Un tel climat ne manquera pas de rejaillir sur le moral des troupes et donc sur les capacités d'intervention du pou-

voir.

Cela fait, en revanche, l'affaire de M. Madani, qui n'a pas tardé à réagir à l'attaque dont il a été l'objet, la veille, à la télévision, lorsque trois membres influents du Majlis Echourra, la direction collégiale du Front islamique du salut (FIS), sont venus déclarer qu'il était un danger pour l'organisation comme pour les musulmans. La réponse du président du mouvement intégriste est conforme à ses habitudes : agressive, il contre-attaque en relançant la balle, en l'occurrence dans le camp de M. Chadli Bendjedid, chef de l'État, qui devient désormais sa cible principale.

Le soir même des déclarations contestataires, des centaines de militants du FIS étaient descendus dans la rue pour réclamer leur chef calomnié et stigmatiser les « traîtres ». Le lendemain, le Majlis Echourra diffusait un long texte co-signé par M. Madani en personne, afin de bien montrer que nulle manœuvre ne saurait affecter son autorité.

Ce communiqué des intégristes dénonce la « conspiration » ourdie contre le président, du FIS et, comme il se doit, rend le pouvoir responsable de tout ce qui s'est passé ces derniers jours. Il demande la levée immédiate du couvre-feu, l'abrogation de l'état de siège, la réintégration des travailleurs licenciés pour avoir suivi la récente grève générale, la libération des militants faits prisonniers et l'arrêt des poursuites judiciaires engagées à leur encontre.

Après avoir affirmé que le pouvoir s'était engagé, en échange de l'arrêt de la grève, à organiser avant la fin de l'année des élections législatives et présidentielle anticipées, le communiqué du FIS réclame, maintenant, d'en connaître la date. Autrement dit, alors que tout le monde faisait mine de penser que l'essentiel était les élections législatives, mais que, s'agissant du scrutin présidentiel, rien ne pressait, l'organisation intégriste fixe un délai maximum de six mois pour que le président Chadli passe la main.

Avec la chute du gouvernement de M. Mouloud Hamrouche et le report des élections législatives dont il contestait l'organisation, le FIS a déjà montré qu'il avait les moyens d'obtenir ce qu'il demandait. S'il s'avisait, comme on lui en prête maintenant l'intention, d'enfoncer le clou de l'élection présidentielle, le président Chadli, qui paraît bien isolé et bien silencieux, se retrouverait dans une situation d'autant plus délicate que, devant le blocage total de la situation, des responsables politiques commencent à affirmer que seul le choc d'une démission pourrait provoquer ce sursaut indispensable pour sortir de l'impasse.

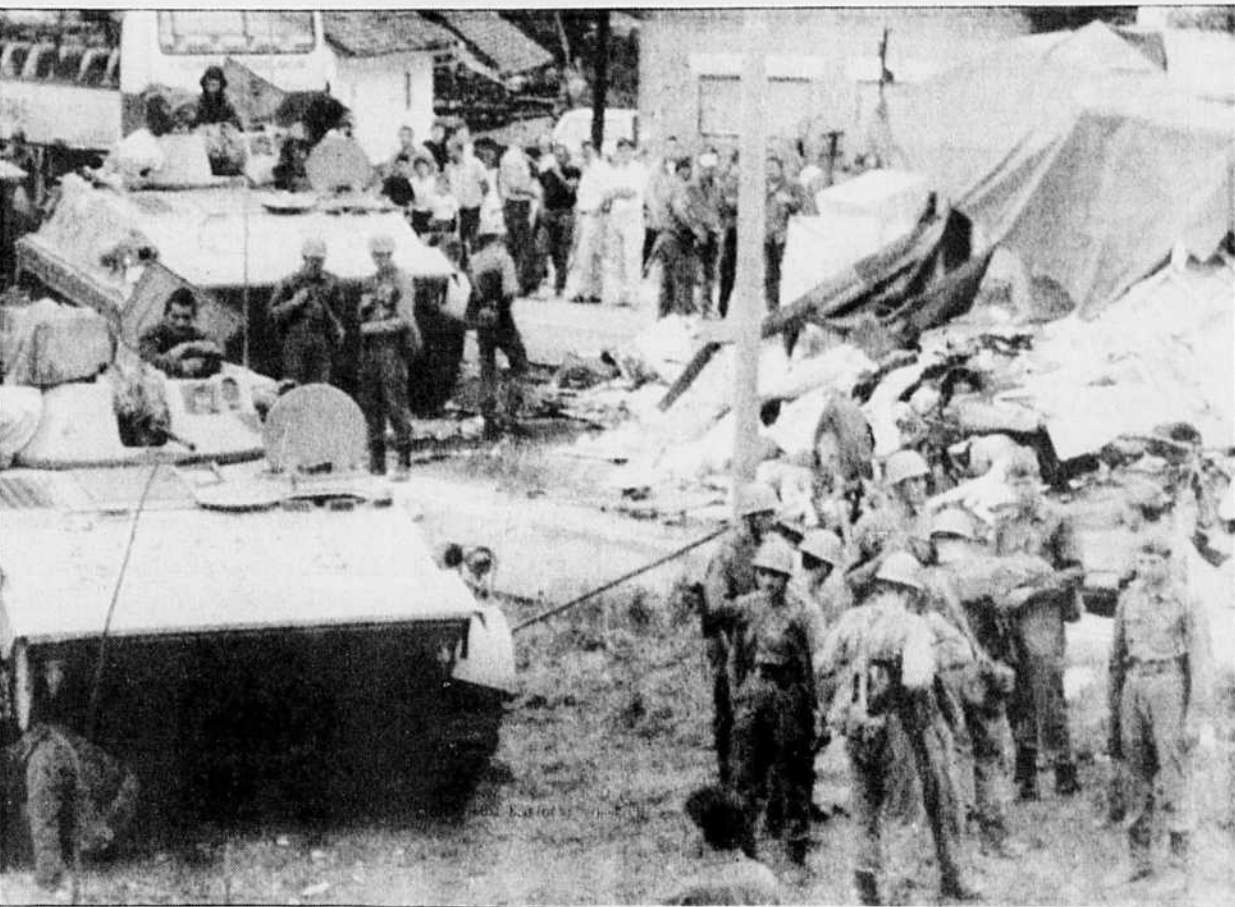


PHOTO AP

Les chars de l'armée yougoslave immobilisés dans le village de Trzin, près de Ljubljana, après avoir embouti des voitures de civils et de policiers slovénes. L'armée tente de prendre le contrôle de la frontière avec l'Autriche et l'Italie.

L'ONU veut inspecter en Irak

NATIONS UNIES (Reuter) — Le président du Conseil de sécurité de l'ONU a demandé à l'Irak de laisser immédiatement une mission de l'ONU inspecter du matériel utilisé, pense-t-on, pour enrichir de l'uranium, apprend-on de source diplomatique.

Selon l'ONU, les autorités irakiennes ont retiré ce matériel d'une base militaire juste avant l'inspection de la mission des Nations unies.

Le président du conseil, l'ambassadeur de la Côte d'Ivoire Jean-Jacques Bechio, a transmis ce message à l'ambassadeur irakien à l'ONU Ab-

doul Amir al-Anbari « avec toute la courtoisie et la fermeté nécessaires ».

Un ambassadeur occidental a déclaré que le Conseil de sécurité avait autorisé Jean-Jacques Bechio à demandé une promesse écrite de l'Irak, selon laquelle les Irakiens « ne feraient plus obstruction au travail des commissions de l'ONU ».

Les États-Unis avaient déclaré mercredi au Conseil de sécurité de l'ONU que l'Irak poursuivait son programme de recherches nucléaires à des fins militaires.

Le département américain de la Défense a refusé jeudi de se pronon-

cer sur la possibilité d'une intervention militaire contre des sites nucléaires irakiens.

« Il est clair, d'après ce que nous avons vu, que (le président irakien) Saddam Hussein tente toujours de protéger ce qui reste de la capacité nucléaire irakienne », a cependant déclaré le porte-parole du Pentagone, Pete Williams.

« L'Irak essaye clairement de cacher quelque chose et c'est intolérable », a-t-il ajouté. Il a cependant estimé que l'Irak représentait une menace nucléaire moindre aujourd'hui qu'avant la guerre du Golfe.

Vous déménagez?

Évitez de vous priver temporairement de votre DEVOIR. Faites transférer votre abonnement dès maintenant. Votre DEVOIR déménagera en même temps que les vôtres.

Nom _____

Adresse actuelle _____

Code postal _____ No. tél. _____

Nouvelle adresse _____

Code postal _____ No. tél. _____

Date de déménagement _____

Remplissez et retournez le coupon réponse à
LE DEVOIR, service à la clientèle
211 St-Sacrement, Montréal, H2V 1X1
Mtl (514) 844-5738 — Ext. 1 800 463-7559

\$13,800,000

(Approximatif)

lotto

TIRAGE 649 SAMEDI

Ça change pas le monde. Sauf que...



L'ACTUALITE INTERNATIONALE

John Major marche sur la corde raide des ambiguïtés européennes

Daniel Vernet
Le Monde

AU SOMMET de Dunkerque avec le président Mitterrand, le premier ministre britannique, M. John Major, estime avoir gagné six mois : au Conseil européen qui s'ouvre aujourd'hui aujourd'hui, il ne sera pas mis au pied du mur, et contraint de prendre une position définitive sur l'union politique, l'union monétaire et la défense commune européennes. Les décisions essentielles sont renvoyées au sommet de Maastricht en décembre. C'est un soulagement pour le premier ministre britannique, peu assuré de son pouvoir trop neuf et pas très certain de la ligne à suivre.

Après des débuts prometteurs, il se sort comme il peut d'une situation compliquée, avec une économie convalescente, des sondages moroses et l'ombre d'une Mme Thatcher prompt à mettre des bâtons dans les roues d'un successeur considéré comme un usurpateur. Sur l'Europe, le premier ministre doit faire le tri

entre l'attitude traditionnellement réservée de la Grande-Bretagne à l'encontre de tout ce qui vient du continent, les diatribes anti-européennes de Mme Thatcher qui recueillent un écho favorable dans les couches les plus nationalistes du Parti conservateur et ses propres convictions, qui ne semblent pas fondamentalement hostiles à l'Europe.

Quand Mme Thatcher guerroyait dans les conseils européens contre les initiatives communautaires, on pensait souvent qu'elle exagérait. On avait tort. Elle se contenait. Ses philippiques n'étaient qu'un pâle reflet de ses pensées profondes, que, libérée des charges du gouvernement, elle peut maintenant proclamer sans retenue, comme elle vient de le faire lors d'une tournée aux États-Unis.

Elle ne veut pas de l'Europe, mais d'une communauté atlantique où les États-Unis joueraient évidemment les premiers rôles.

Son point de vue n'est sans doute pas partagé par la majorité des Britanniques, ni par celle du Parti con-

servateur, mais le thème lui apparaît comme un bon cheval de bataille contre le nouveau chef du gouvernement, qui a certes introduit un changement de style dans sa fréquentation des autres dirigeants européens mais qui hésite à choisir clairement une politique.

L'épouvantail fédéraliste

M. Major est convaincu qu'il ne doit pas rester à l'écart du processus d'unification européenne. Il y a, dans l'histoire de l'Europe et de la Grande-Bretagne, suffisamment d'occasions manquées. Il veut, il l'a dit, que son pays se situe « au cœur de l'Europe ». Il ne veut pas que des décisions soient prises sans lui, auxquelles Londres devrait se rallier plus tard en étant obligé de négocier pied à pied un traitement spécial. Même si pendant des années, Mme Thatcher a obtenu son chèque — « *I want my money back* » — de partenaires excédés, cette politique n'a pas laissé que de bons souvenirs dans la diplomatie britannique.

En agissant plus finement, en n'attaquant pas de front ses collègues, M. Major a accru sa marge de manœuvre. La « souplesse » britannique a brisé l'unité de façade des 11 autres Européens coalisés naguère contre la « Dame de fer » et a entraîné l'émergence de divergences entre eux, notamment entre Français et Allemands, dont Londres joue savamment.

La discussion au sein de la Communauté achoppe au moins sur trois points : concernant l'union politique, les Britanniques refusent qu'un « but fédéral » soit assigné au traité ; peut-être s'agit-il seulement d'une querelle linguistique, mais le terme d'« Europe fédérale » évoque pour eux l'épouvantail d'une bureaucratie bruxelloise décidant en lieu et place du Parlement de Westminster.

Ce Parlement doit aussi avoir le dernier mot sur l'union monétaire, son principe et son moment, et Londres ne saurait accepter qu'un calendrier arbitraire fixe les prochaines

étapes sans que soit considérée comme critère principal la convergence des économies des Douze. Enfin, la Grande-Bretagne n'acceptera la perspective d'une politique commune de sécurité que s'il est dit noir sur blanc dans le traité que l'OTAN continuera à jouer un rôle primordial dans la défense de l'Europe.

En multipliant les objections, M. Major souhaite-t-il simplement ménager des étapes vers une union européenne qu'il juge inévitable, quand bien même il ne l'appellerait pas de ses vœux ? Ou veut-il multiplier les obstacles afin que l'objectif final ne soit jamais atteint ? Son engagement de principe en faveur de l'Europe n'est-il pas miné par les conditions dilatoires qu'il pose à son exécution ?

Les Britanniques partisans de l'Europe contestent cette interprétation qu'ils jugent fondée sur une méconnaissance de leur attitude profonde : « Nous n'avons pas, contrairement aux Français et peut-être

aux Allemands, une vision d'ensemble de ce que sera l'Europe dans 20 ou 30 ans, ce n'est pas notre style, disent-ils. Nous ne voulons pas nous engager dans des politiques nouvelles sans connaître leurs conséquences dans la réalité, mais nous ne sommes pas opposés à des progrès concrets. Il ne faudrait pas d'ailleurs que des querelles théologiques marquent les avancées réelles qui ont déjà été accomplies. »

De ce point de vue, M. Major n'est pas très différent de Mme Thatcher, et les *Tories* des travaillistes. Mais le premier ministre aurait intérêt à lui proposer une ambiguïté qui, loin de lui concilier les diverses tendances de son Parti conservateur, renforce sa réputation d'indécision. Une majorité de Britanniques approuvent, fût-ce timidement, l'unification européenne. Prendre ouvertement la tête du parti pro-européen ne serait peut-être pas un mauvais calcul électoral pour M. Major, qui, d'ici au printemps 1992, devra se soumettre au verdict du suffrage universel.



PHOTO AP

Ratification de l'abolition des lois d'apartheid
Le président sud-africain Frederik de Klerk a signé hier l'abolition des dernières grandes lois d'apartheid, abolition votée par le Parlement durant la session parlementaire ayant pris fin la semaine dernière. Les lois abolies, (loi sur la séparation des races dans les lieux publics, lois sur la terre, sur l'habitat séparé et sur la classification des races) représentaient les piliers du système d'apartheid. La classification par race restera toutefois en vigueur dans le pays tant qu'une nouvelle Constitution n'aura pas été adoptée.

Le raid de Vilnius: provocation

MOSCOU (Reuter) — Le raid de mercredi contre le central téléphonique de Vilnius, capitale de la Lituanie, était peut-être une tentative d'empoisonner l'atmosphère avant la rencontre du président Mikhaïl Gorbatchev avec les dirigeants occidentaux le mois prochain à l'occasion du sommet du G-7, a déclaré hier le porte-parole du président soviétique. « Il est difficile de se défaire de l'impression que quelqu'un essaie par de tels actes de provocation de gâcher l'atmosphère avant la rencontre du président soviétique avec les dirigeants du Groupe des Sept à Londres », a affirmé Vitali Ignatenko. Il a précisé que cette déclaration reflétait le point de vue de Mikhaïl Gorbatchev.

Mercredi, des soldats du ministère de l'Intérieur ont occupé pendant deux heures le central téléphonique de Vilnius, coupant la Lituanie du reste du monde. Selon Vitali Ignatenko, Mikhaïl Gorbatchev, immédiatement tenu au courant des événements, au ministre de l'Intérieur, le conservateur Boris Pugo, d'ouvrir une enquête.

La France et les États-Unis, membres du G-7, ont condamné l'intervention des soldats soviétiques.

L'Afrique du Sud adhère au traité de non-prolifération des armes nucléaires

JOHANNESBURG (AFP) — Pour suivre la normalisation tous azimuts de ses relations avec la communauté internationale, l'Afrique du Sud, qui a toujours entretenu le plus grand mystère sur ses activités nucléaires, a décidé d'adhérer au traité de non-prolifération nucléaire, donc d'ouvrir toutes ses installations au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'image de l'Afrique du Sud sur la scène mondiale « a changé si fondamentalement que le processus de normalisation de sa position internationale est maintenant devenu irréversible », a déclaré le président Frederik De Klerk dans un communiqué lu en son nom jeudi à Pretoria par le ministre des Affaires étrangères Pik Botha, lors d'une conférence de presse.

La décision de l'Afrique du Sud de signer le traité confirme « son engagement non seulement à prendre la place qui lui revient au sein de la communauté internationale, mais aussi à jouer un rôle positif et constructif », a encore ajouté le chef de l'État.

Mis au ban de la communauté internationale en raison de son sys-

tème d'apartheid (qui vient officiellement d'être aboli), l'Afrique du Sud, bien que membre de l'AIEA, était aussi jusqu'à maintenant un État paria dans le domaine nucléaire, puisqu'elle refusait de signer le traité de non-prolifération.

La raison de ce refus était la volonté de l'Afrique du Sud d'empêcher l'AIEA d'inspecter l'usine d'enrichissement d'uranium de Valindaba, près de Pretoria, officiellement parce qu'elle avait mis au point un procédé unique d'enrichissement dont elle voulait garder le secret. Les trois réacteurs nucléaires dont dispose le pays étaient, eux, ouverts aux représentants de l'agence. **Explosion mystérieuse**

Cette situation avait renforcé les spéculations concernant la fabrication par l'Afrique du Sud d'armes nucléaires.

Ces spéculations étaient nées d'un incident survenu le 22 Septembre 1979, et jamais éclairci, lorsqu'un satellite-espion américain avait enregistré dans le sud de l'océan Indien une mystérieuse explosion, dont l'intensité et les caractéristiques pouvaient correspondre à celles d'une explosion nucléaire.

Les USA retirent des troupes d'Europe

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis vont retirer d'Europe les commandements aéroportés constitués dans l'éventualité d'une guerre avec l'Union soviétique, a indiqué hier le département de la Défense américain.

Ces commandements, au nombre de quatre et installés dans des avions EC-135H « Stratotankers » équipés de moyens de communication spéciaux, sont opérationnels depuis 1962 dans le cadre du groupe de contrôle « Silk Purse ». Ils sont actuellement basés à Mildenhall (Grande-Bretagne), après l'avoir été à Chateauroux

(France).

« C'est un signe des temps », a affirmé le porte-parole du Pentagone qui a fait référence à la « nature changeante de la menace soviétique » et à « la nécessité de réduire les dépenses militaires ».

Le Pentagone a également annoncé la dissolution du 10e escadron aéroporté de commandement et de contrôle, qui apportait un soutien logistique au groupe « Silk Purse ». En tout, quelque 550 emplois militaires seront supprimés à la base de Mildenhall.

Cet été ... au théâtre

LAURENTIDE

DOMINO
(514) 229-3591
Comédie de Marcel Achard avec Louis Lalande, Louise Rémy, Edgar Fritier, Marcel Girard, Georges Carrère, Sylvia Gariépy, Mar. au dim. : 20h30. Matinées les sam. à 17h. Forfait souper-théâtre. Salle climatisée. Ste-Adèle, aut. des Laurentides, sortie 67.

LA GRANDE OPÉRATION
Avec: Catherine Bégin, Julien Poulin, Patricia Tulasne, Jacques Thériault. Du mercredi au samedi à 20h30. Réservations: (514) 457-0398
À LA Campagne
Autoroute 40 sortie 41
Autoroute 21 sortie 39

THÉÂTRE LE CHANTECLER
Comédie de Marcel Achard avec Louis Lalande, Louise Rémy, Edgar Fritier, Marcel Girard, Georges Carrère, Sylvia Gariépy, Mar. au dim. : 20h30. Matinées les sam. à 17h. Forfait souper-théâtre. Salle climatisée. Ste-Adèle, aut. des Laurentides, sortie 67.

STE-ANNE DE BELLEVUE

LA GRANDE OPÉRATION
Avec: Catherine Bégin, Julien Poulin, Patricia Tulasne, Jacques Thériault. Du mercredi au samedi à 20h30. Réservations: (514) 457-0398
À LA Campagne
Autoroute 40 sortie 41
Autoroute 21 sortie 39

LONGUEUIL

les Nonnes
du mercredi au samedi à 20h30
180, de Gentilly Est, Longueuil
Près du Cégep Édouard-Montpetit
670-1616

MAURICIE

LA REVANCHE DE GRAZIELLA
Comédie d'Aurora D. Descoiteaux, M.E.S. Marc Hébert, avec Richard Niquette, Michèle Bérnati, Diane St-Jacques, Normand Fauteux, Marc Hébert, 21 juin au 31 août. Souper/théâtre - Circuits touristiques, Aut. 55, sortie 217.

ESTRIE

Le Théâtre de Marjolaine présente une comédie de Claude Meunier et Louis Saia, "APPELEZ-MOI STÉPHANE" avec Daniel Gadouas, Louise Turcot, Jacques L'Heureux, Sylvie Gosselin, Jean-Jacques Lamothe et Monique Gosselin. Du 22 juin au 24 août, mar. au vend 20h30, sam.: 19h00 et 22h30 dim.: 20h00. Rés. (à compter du 15 juin) Eastman (514) 297-2860/2862 Aut. 10, sortie 106, Resto-Théâtre, terrasse.

KAMOURASKA

LE BAL ÉBAUCHÉ
Comédie musicale présentée par la Troupe du Palais, à la Cour des Arts, du 28 juin au 7 septembre. Les vendredis et samedis à 20h. 111, Ave. Morel, Kamouraska
Tél.: (418) 492-9458

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec			
Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.			
Cetle opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.			
Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	
BERENHOLC, Aron Lester's Delicatessen and Hot Smoked Meat 1057, rue Bernard Ouest Outremont	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre sur terrasse à Bar sur terrasse	1057, rue Bernard Ouest Outremont	
Dossier: 441-642			
LYSIEN CHAO, HARVEY CHANG Dépanneur Centre Est	1 Épicerie	4300, Ste-Catherine Est Montréal	
Dossier: 906-941			
2640-4517 QUÉBEC INC. Bar Aux Trois Bar	Autorisation de films dans un Bar	6018, Hochelaga Montréal	
Dossier: 906-941			
6477, Alexis-Contant Montréal			
Dossier: 323-691			
BRASSERIE ROSEMONTE INC. 5860, Delorimier & 2039 Des Carrières Montréal	Changement de catégorie de 1 Taverne avec films à 1 Bar avec films	5860 Delorimier & 2039 Des Carrières Montréal	
Dossier: 433-277			
2853-3420 QUÉBEC INC. Diwan	1 Restaurant pour vendre	434, avenue Dorval Dorval	
Dossier: 906-800			
LES ENTREPRISES JACQUES TOURVILLE LTEE Hôtel Boucherville 536 boul. Marie-Victorin Boucherville	2 Restaurants pour vendre, 1 Bar avec spectacles, 1 Bar avec danse 1 Bar sur terrasse (suite à cession)	536, Marie-Victorin & 1, De Grosbois Boucherville	
Dossier: 883-330			
106509 CANADA INC. Bouchérie Fine de Longueuil Enr.	1 Épicerie	3560, chemin Chamblay Montréal	
Dossier: 907-980			
VAUDRIN, Georges Ti-Georges Fruiterie Enr.	1 Épicerie (demande amendée)	37 boul. Ste-Rose Laval	
Dossier: 899-187			
TAVERNE LARRY INC. Bar Chez Larry	Changement de catégorie de Taverne à 1 Bar	11340, Sherbrooke Est	
Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat			

Québec

La violence du choc, l'espoir de s'en sortir

Plus de 66 % des enfants agressés sexuellement qui entrent en thérapie réussissent à surmonter leur traumatisme

Guy Paquin

ENTRE 11 ET 17 ANS, Andréa a été régulièrement agressée sexuellement par son beau-père, le vice-président d'une grande banque. Adolescente, drogues et alcool furent ses seuls moyens de tenir à distance les démons du souvenir. Puis, à 22 ans, elle a consulté un psychiatre parce que sa relation avec son ami tournait au vinaigre. Il faut dire que ce repris de justice de 38 ans l'agressait verbalement et physiquement de plus en plus fréquemment.

Dans sa thérapie de groupe, Andréa a pu enfin raconter l'histoire de sa vie en libérant la rage et la peine qui l'habitaient. Longtemps le souvenir de l'agression sexuelle l'avait hantée et maintenue dans un état d'apathie et de confusion indescriptibles. Dès lors, Andréa cessa de se punir pour tourner son agressivité vers le vrai coupable : le beau-père abuseur. N'ayant plus besoin de châtiments, elle mit fin à sa violente relation amoureuse.

D'après les plus récentes études, plus des deux tiers des personnes agressées sexuellement (neuf sur 10 sont des filles) qui consultent un thérapeute, réussissent par ce moyen à surmonter leurs troubles psychologiques réactionnels. Les symptômes vont d'une peur diffuse à la psychose, et sont d'autant plus graves que l'agression s'est étendue sur plusieurs années. Dans ce cas, elle fut souvent perpétrée par le père ou le beau-père sur un enfant qui résistait et qu'on a soumis par la violence.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : une petite fille sur quatre risque d'être assaillie par un de ses proches avant l'adolescence, une sur trois avant 18 ans. Pourtant, rares sont les victimes qui recevront plus tard l'aide dont elles ont besoin. Quand l'agresseur ne leur a pas tout simplement imposé le silence, elles se l'imposent elles-mêmes. Souvent aussi, l'adulte à qui elles se confient refuse de les croire.

L'ambiguïté créée par ce secret pèse lourd sur la personnalité d'un enfant agressé. Celui-ci se sent à la fois auréolé du prestige d'être l'élue, le préféré tout en étant envahi par les doutes nés du secret. « Il ne faut pas en parler, donc c'est mal », suppose l'enfant. Plus tard, quand il apprendra à décoder la mécanique des rapports sexuels, son respect pour l'adulte s'écroulera devant le senti-



Le docteur Suzanne Dongier a rencontré beaucoup de ces enfants, des petites filles, surtout. « Ce qui les caractérise à peu près toutes, dit-elle, c'est l'inextricable contradiction dans laquelle elles vivent.

ment de n'avoir été qu'un pur instrument de plaisir.

Le docteur Suzanne Dongier, psychiatre et spécialiste de l'enfance à l'hôpital Douglas, a rencontré beaucoup de ces enfants, des petites filles, surtout. « Ce qui les caractérise à peu près toutes, dit-elle, c'est l'inextricable contradiction dans laquelle elles vivent. Elles sont déchirées entre le respect pour l'adulte et leurs sentiments de colère et d'impuissance. Elles ont l'impression de ne

plus s'appartenir ou pire, d'avoir perdu le droit à la parole. »

Résultat : l'enfant est incapable d'intégrer harmonieusement une vie affective perçue comme menaçante. Ses symptômes varient entre une espèce d'indifférence généralisée et des troubles très graves, à la frontière de la psychose. Mme Dongier a vu des cas de boulimie, d'anorexie, de convulsions, de pertes de conscience, de dépression et de compulsions suicidaires.

« Cet enfant manque de modèles adultes pour amorcer sa marche vers la maturité. Au lieu d'un père érigé en guide, on a un père qui transforme l'enfant en objet imaginaire. Au lieu d'une mère gardienne de la vie intérieure, on a une mère soupçonnée de passivité devant la situation, parfois perçue comme complice muette. »

L'événement pivot, c'est le combien pénible aveu. Comment avouer qu'on se croit une salope, une séduc-

trice, une fille sans vergogne ni honneur ? Comment dénoncer son père, son oncle, son frère, sans risquer de faire éclater sa famille ? Comment parler quand tout, menaces et récompenses, incite au silence ?

L'aveu revêt parfois des formes tellement voilées que l'adulte à qui il est destiné peut ne même pas le comprendre. La docteur Maria C. Sauzier, professeur de psychiatrie à Harvard, rapporte des confessions

du type : « Tu vois ça ? », dit par une fille à sa mère, lui montrant un bleu au cou en revenant de chez son père; ou encore le classique : « Mon amie me dit que son père lui fait des choses. »

La perspicacité et l'ouverture d'esprit de l'adulte sont des attitudes déterminantes au moment de l'aveu. « Surtout, ne pas chercher à excuser l'agresseur », supplie le docteur Dongier. L'enfant n'a certes pas besoin d'une charge supplémentaire de culpabilité. L'adulte doit encourager à la parole, écouter, partager les sentiments (« Je te comprends d'être furieuse, d'avoir de la peine... »).

Il est encore, on croyait faire du bien à l'enfant en le plaçant en foyer nourricier ou en centre d'accueil. Depuis, on sait à quel point cette mesure peut avoir un impact négatif sur l'enfant agressé, venant confirmer ses pires craintes sur lui-même : il a parlé et le voilà exclu de sa famille, puni, enfermé.

« Aujourd'hui, précise le docteur Dongier, c'est le père qui doit quitter la famille. Cela fait, le travail de l'intervenant pourra devenir vraiment profitable pour l'enfant. »

Il s'agira d'abord de ramener à sa mémoire les faits et le tourbillon de sentiments vécus durant les relations incestueuses. Passé le premier choc affectif, souvent terrible, un long travail de déculpabilisation et de réintégration de l'image de soi commence. Il sera long et difficile.

Une étude menée aux États-Unis par Maria Sauzier auprès de 115 enfants agressés sexuellement et souffrant de troubles psychopathologiques révèle qu'après 18 mois d'interventions 75 % des enfants ne montraient pas plus de troubles comportementaux que les autres jeunes de leur âge. Mais dans 24 % des cas, les symptômes s'étaient néanmoins aggravés. Et chez le tiers de ces enfants, l'image de soi s'était détériorée.

L'aveu est une porte ouverte sur un labyrinthe dont on sort difficilement. Il naît souvent entre deux fantasmes : un, catastrophique, dans lequel l'enfant voit sa famille plongée dans le chaos par sa faute, l'autre, relevant de la pensée magique où il rêve que tout se règle sans intervention extérieure dans l'amour intégral retrouvé. La réalité est à la fois moins horrible et moins idyllique. Après l'aveu, la plaie guérira certes, mais elle laissera aussi une cicatrice pour la vie.

Une relève franco-ontarienne de talent qui cherche sa place

Nathaly Isabelle
collaboration spéciale

ROBERT, PICHIÉ, Bécoud, La-voie... Des noms qui se sont propagés comme traînée de poudre à Ottawa, lors de la 16e édition du Festival franco-ontarien, volant la vedette aux artistes franco-ontariens qui se sont sentis un peu laissés pour compte.

La relève franco-ontarienne existe pourtant. Elle a pour nom Robert Paquette, Paul Demers, Julie Côté, Karine Karbour, Simon Barrette, Thalie d'Amour, mais aucun d'entre

eux n'a réussi à ce festival à donner son propre spectacle. Sans se faire d'illusions quant à leur notoriété, ils auraient aimé avoir un peu plus de place, le festival étant avec le Concours Ontario Pop une chance unique de se faire valoir sur une grande scène.

Équivalent ontarien du Festival de Granby, Ontario Pop est pour eux une première marche. Organisé par Radio-Canada, il a la particularité d'offrir aux concurrents un stage de formation, leur permettant d'acquiescer une certaine expérience de la scène et ensuite d'espérer.

« Le Concours Ontario Pop entre-

bâille la porte, il m'offre certaines possibilités, dont une tournée de spectacles en Ontario et l'enregistrement de deux chansons sur disque laser, mais si je veux vraiment arriver à me faire connaître, il me faudra travailler très dur », dit Karine Karbour, une lauréate du concours qui a eu la chance avec trois autres de faire la première partie du spectacle de Bécoud au festival.

Karine a abandonné sa carrière d'infirmière pour se consacrer totalement à la musique, espérant atteindre une renommée internationale. Mais peu ont réussi à se faire connaître à l'extérieur de leurs frontières :

Robert Paquette et Paul Demers sont de véritables symboles de l'Ontario français, mais ils sont peu connus ailleurs.

Simon Barrette, lauréat d'Ontario Pop en 1989, croit que cette situation s'explique par un style difficilement exportable : « Je crois que c'est parce que nous sommes trop tournés sur nous-mêmes, c'est la même tendance que les chansonniers québécois des années 60 qui ont chanté leur pays, leur langue, leur culture à l'excès, pour ensuite se rendre compte que ça ne marchait plus, qu'il fallait trouver un style plus international, plus facilement exportable. »

La relève se dirige plutôt dans cette direction. Le groupe Brasse-Camarade, de Sudbury, s'est lancé dans le hard rock et le blues. Toujours sur la route, il a misé sur la mobilité pour se faire connaître hors-frontières.

Lieu privilégié de la culture ontarienne francophone, le Festival franco-ontarien essaiera l'an pro-

chain de faire mieux. Le président du Festival, Pierre de Blois, pense créer de nouvelles aires de spectacles pour les artistes franco-ontariens : « Nous voulons diversifier davantage notre programmation en créant trois ou quatre autres scènes pouvant recevoir un plus grand nombre de personnes et permettant ainsi à nos artistes d'être plus visibles », dit-il.

CONCERTS ET RÉCITALS

Le Festival célèbre l'ouverture du Musée du Québec

Quatuor Manfred / Haydn, Ravel, Brahms
6 juillet (16h)
Anner Bylsma / Bach
6-8 juillet (20h30)
Jean-Marc Lulsada / Haydn, Schumann, Chopin
7 juillet (16h)
Jean-Alexandre Sarrazin / Scriabine, Rachmaninov, Liszt
12 juillet (16h) **Entrée libre**
Ivan Zenaty / Dvorak
13 juillet (16h)
Prix d'entrée 12,50 \$

Malcolm et Darren Lowe
L'Orchestre de chambre Gilles Auger
Mozart
Basilique de Québec, 12 juillet à 20h30
Prix d'entrée: 15,50 \$

AMADEUS
Le retour d'Amadeus
Ensemble vocal André Martin
Ensemble vocal Amadeus
Une narration de Jean-Louis Roux.
Mozart
Cour du séminaire de Québec,
5 juillet à 20h30
(En cas de pluie, Basilique de Québec)
Prix d'entrée: 12,50 \$

Françoise Pollet (France)
Britten, Debussy et Berlioz
Salle de bal du Château Frontenac,
le dimanche 14 juillet à 20h30
Prix d'entrée: 15,50 \$

Quatuor Emerson (États-Unis)
Mozart, Barber et Dvorak
Salle de bal du Château Frontenac,
le mardi 9 juillet, à 20h30
Prix d'entrée: 15,50 \$

Avec l'achat de tout billet de récitals au musée, le Musée du Québec vous remet un laissez-passer gratuit pour une vieille des expositions.

FESTIVAL D'ÉTÉ INTERNATIONAL DE QUÉBEC

Les frais de services et la TPS sont en sus.
Billets: Réseau Admission

Radio-Canada
Télévision et radio **LE DEVOIR**

INFO / FESTIVAL
L'interurbain Bell
(418) 692-5200
Le festival accepte les frais d'appels

FAMOUS PLAYERS Matinées 5,00\$ INFO-FILM 866-0111
du lundi au vendredi 11h00 à 22h00

BYRON... IL REGRETTE SEULEMENT LES PÉCHÉS QU'IL N'A PAS PU COMMETTRE

"UNE SURPRISE AGRÉABLE QUI JUSTIFIE LE DÉPLACEMENT."
- Luc Perreault, La Presse.

"UN FILM SUPERBE."
- Odile Tremblay, Le Devoir.

ROWING WITH THE WIND

VO. ANGLAISE AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS
Avec: HUGH GRANT • LIZZY MCINNERY • VALENTINE PELKA • ELISABETH HURLEY • JOSÉ LUIS GÓMEZ
ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR GONZALO SUAREZ • PRODUIT PAR ANDRÉS VICENTE GÓMEZ

Maintenant à l'affiche!

Charlotte Gainsbourg **I UN FILM DE I BERTRAND BLIER** **ANOUK GRINBERG**

MUSIQUE DE PHILIP GLASS et ARNO

MERCI LA VIE

ST-HYACINTHE **Le PARIS**
2340 ST-JOSEPH 773-9492

12:00-2:15-4:30-7:00-9:30
COUCHE TARD ven sam 11:45

LE GUIDE DU WEEK-END

Montréal, vendredi 28 juin 1991

L'ÉVÉNEMENT DE LA SEMAINE Place au Festival de jazz de Montréal

Serge Truffaut

C'EST AUJOURD'HUI, aux alentours de 16 h 30, que le contrebassiste ayant participé au plus grand nombre d'enregistrements dans l'histoire du jazz, Ray Brown, donnera le coup d'envoi véritable à la douzième édition du Festival international de jazz. Complice de Ella Fitzgerald, Coleman Hawkins et de plusieurs autres artisans de la note bleue depuis plus de quarante ans, le fondateur du *LA Four*, le « patron » d'un trio rassemblant Jeff Hamilton à la batterie et Gene Harris au piano, le maître vénéral de la quatre cordes, prendra en effet possession de l'Eglise St-Jean l'Évangéliste pour sculpter

en solitaire les notes de ce morceau que l'on peut qualifier de morceau de circonstance, soit... *Summertime*.

Comme il est désormais de coutume, entre les sept séries composant le « gros » de la programmation que va donc baptiser Ray Brown cet après-midi, les organisateurs de cet événement qui devrait attirer au moins 500 000 personnes ont intercalé une vingtaine de séries se composant uniquement de spectacles gratuits.

Parmi elles, trois sont à retenir. Tous les soirs à compter de 20 h 30, dans l'Amphithéâtre Canadien, on pourra entendre quelques-uns des meilleurs représentants du jazz qui se joue à l'ouest du Canal Rideau. Le pianiste Brian Dickinson, les saxophonistes John Nugent et Mike Mur-

ley ainsi que le contrebassiste Don Thompson se produiront en effet dans le cadre de cette série. Dans le cas du pianiste et des saxophonistes, il est important de souligner qu'ils ont signé, au cours des derniers mois, des albums étonnants.

À l'angle des rues Clark et de Maisonneuve, les « blueseux » de Chicago, de Californie et de Louisiane se présenteront tous les soirs à partir de 21 h 30 pour, ensuite, plier armes et bagages, prendre la direction du Spectrum, et se préparer à jouer *Sweet Home Chicago* à compter de minuit.

C'est à 22 h, sur la scène du Complexe Desjardins, que se produiront les formations *Bratsch*, *Stochelo Rosenberg Trio*, Bernardo Sandoval, et

Strunz & Farah, soit quelques-uns des meilleurs représentants de la musique « tzigane-gitane ». Après écoute de leur production intitulée *Sans domicile fixe*, sur *Azimuth/Niglo*, on vous conseille amicalement, surtout si vous aimez les petites musiques de Django, d'aller à la rencontre de *Bratsch*. Retournons à Ray Brown.

De son domicile californien, ce contrebassiste nous a confié l'autre jour être d'autant plus heureux de se présenter à Montréal qu'il n'a pas souvent l'occasion de se produire en solo. « Le programme que j'ai préparé se compose de pièces écrites par Duke Ellington, Thelonious Monk, de blues ainsi que de morceaux de Oscar Peterson » qu'il a accompagné pendant des années et des années.

« Lorsque je jouais avec Oscar, j'aimais beaucoup venir à Montréal à cause du Rockhead qui était un grand club, un des meilleurs du nord-est, et à cause des... restaurants du quartier chinois ».

Comment se prépare-t-on à une prestation en solitaire ? « Lorsque j'analyse ce genre de situation, je me dis toujours : c'est dommage, il n'y aura pas de piano, de guitare ou de saxophone. C'est l'aspect négatif de la chose. Mais je me dis également, personne ne sera là pour imposer sa loi. Ce que j'apprécie de ce format, c'est que c'est moi qui choisis les pièces et les sonorités ».

Au cours de son long et merveilleux périple à travers l'histoire, Ray Brown et son jeu puissant et plein de swing ont cotoyé tous les principaux acteurs de ce genre musicale, et notamment le pianiste Hank Jones et le chanteur Jon Hendricks qui, tous deux, participeront ce soir à cette douzième édition du Festival de jazz de Montréal.



Ray Brown



Le groupe Bratsch

NOS CHOIX MUSIQUE

✓ En marge du concours de piano « à la gloire de Mozart » qui se déroulera à Joliette du 5 au 13 juillet, le Festival de Lanaudière présente (les 1er, 3, 4 et 11 juillet) quatre récitals donnés par d'éminents interprètes. Dès lundi, à l'église Notre-Dame-des-Prairies, les pianistes-duettistes Bouchard et Morisset joueront non seulement du Mozart, mais encore du Clementi et du Debussy, du Poulenc et du Schmitt. Se succéderont ensuite : le claveciniste américain Igor Kipnis (à l'église de Le Gardeur), le pianiste français Michel Dalberto (à l'église de Saint-Paul de Joliette) et le pianiste américain Charles Rosen (à l'église de Sainte-Marie-Salomé).

— Carol Bergeron

ARTS VISUELS

✓ Le Musée des beaux-arts du Canada à Ottawa présente à compter du 28 juin jusqu'au 22 septembre 1991, *Le souffle vital : dix sculpteurs japonais contemporains*. Tadashi Kawamata dont on pourra voir parallèlement certaines oeuvres chez Brenda Wallace, 372, rue Sainte-Catherine ouest, et Takamasa Kuniyasu ont construit sur place des sculptures monumentales en les modelant aux spécificités du Musée. Tous ces artistes venus du pays du Soleil Levant, transfigurent le quotidien en y inscrivant les traces d'une nature qu'ils respectent profondément.

— Marie-Michèle Cron

CINÉMA



✓ Palombella Rossa de Nanni Moretti, le mouton noir du cinéma italien d'aujourd'hui. Troquant l'eau bénite de *La messe est finie* contre l'eau chlorée d'une piscine, Moretti en communiste amnésique nous invite à le suivre dans un étrange match de water-polo où il mouille en passant l'Italie et ses faux discours médiatisés. Une comédie intelligente et audacieuse qui risque — un spectateur avisé en vaut deux — de passer dans nos salles comme lettre à la poste. À compter d'aujourd'hui au Cinéplex en v.o.s.-t.f. et au Complexe Desjardins en v.f.

— Alain Charbonneau

À QUÉBEC



PHOTO JACQUES GRENIER

Le cirque est en ville

Partout où passe le Cirque du Soleil, le public reste béat d'admiration. Québec ne fait pas exception. « La nouvelle expérience » se poursuit jusqu'au 14 juillet, près de l'anneau de glace de Sainte-Foy.

Plume écolo

Un dimanche rock mur à mur est inscrit à l'horaire de l'Agora du vieux-port pour le Festival rock environnement. De midi à minuit, huit spectacles offerts par des groupes peu connus et quelques vedettes en fin de soirée : les Parfaits salauds et Plume. Une partie des profits sera versée à la Fondation québécoise en environnement.

La petite boutique aux horreurs

Le Petit-Champlain présente jusqu'à la fin juillet une comédie musicale très particulière qui raconte, sur le ton de la comédie, l'histoire d'une plante carnivore venue sur Terre pour anéantir le genre humain.

Théâtres d'été

Parmi les théâtres d'été, notons *La chatte et le hibou*, comédie de Bill Manhoff, au Manoir du Lac Delage, un duel entre un intellectuel et une

femme qui se trouve à être son contraire... et *Citrouille*, de Jean Barbeau, au Théâtre du Bois de Coulonge, un duel cette fois entre un macho de la pire espèce et deux féministes enragées et fières de l'être.

Québec, vue autrement

Pour redécouvrir les charmes de la ville, un document audio-visuel au Musée de la civilisation, Multi-images *Québec, ma ville*, jusqu'au 4 juillet à 14 h 15. Photos de Luc-Antoine Couturier et commentaires de l'écrivain Pierre Morency.

Fin des sixièmes nuits bleues de jazz

Ce soir : Warren Bernhardt trio. Demain : Larry Coryell. Dimanche : Tuck and Patti. Sous le chapiteau de l'Industrielle-Alliance, rue du Campanile, à Sainte-Foy.

Un crochet par Baie St-Paul

Les amateurs de Mozart pourront avoir envie de faire un crochet jusqu'à Baie St-Paul, à la Chapelle des Petites franciscaines de Marie, pour entendre sa Sérénade interprétée par l'ensemble instrumental du domaine Forget, sous la direction de Michael Webster. C'est demain, à 20 h 30.

THÉÂTRE

La Mangragore

LE THÉÂTRE du Vieux-Terrebonne présente jusqu'au 31 août *La Mandragore*, une comédie de Jean-Pierre Ronfard mise en scène de Jacques Rossi et mettant en vedette Normand d'Amour, Luc Durand, Jean-Bernard Hébert, Marie-France Lambert, Manon Lussier, André Maurice, Jean Petitclerc et Lénie Scofflé.

Il s'agit en fait d'une première lecture de la pièce que Ronfard avait créée au TNM en 82. Selon notre chroniqueur Michel Vaïs, Rossi réussit avec des moyens sobres à en rendre toute la vigueur et la verdeur iconoclaste.

Un astronome impuissant consent à faire boire à sa femme du jus de mandragore, censé la rendre fertile. Seulement, l'étonnant qui la couvrira en mourra sous huitaine. Avec la complicité d'un moine dévoyé et de sa belle-mère, l'astronome trouvera au marché au foin un pauvre bossu désespéré, sur le point de se pendre, qui sera mis à la tâche moyennant quelques sous.

Or, ce misérable s'avérera être, sous son déguisement, à la fois un prétendant de la jeune femme et le faux médecin qui a manigancé tout le stratagème...



Une scène de *La Mandragore*.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

L'analyse superficielle des anti-écolos

Christian Boulais et Yves Vaillancourt

De l'Association québécoise de lutte contre les pluies acides

LE RAPPORT du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet Soligaz aura été l'occasion d'un resac anti-environnemental, ressenti au Québec depuis déjà quelques mois. Typique de cette réaction est la diatribe de Jean Bériault dirigée contre « l'idéologie écolo », et publiée dans LE DEVOIR du 21 juin.

Un premier constat s'impose : le discours de M. Bériault se nourrit d'énormes simplifications. Par exemple, prendre conscience de la valeur carrement inestimable de la diversité biologique et de la nécessité de protéger les habitats fauniques n'implique pas « l'adhésion totale à une conception philosophique qui veut placer sur le même pied les êtres humains et les animaux », comme l'avance péremptoirement M. Bériault.

Il s'agit seulement d'introduire, dans notre concept de développement durable, les considérations largement occultées par le promoteur : les conditions biologiques mêmes de tout développement et de toute économie, c'est-à-dire la diversité et la capacité d'adaptation. Et il ne s'agit pas là d'une « idéologie », mais plutôt d'un effort de lucidité se heurtant à la très irréaliste conception du monde de beaucoup de promoteurs : celle voulant que toute expansion de la production profite à la société, et ce peu importe son coût environnemental.

La mise en question de la pétrochimie par le BAPE, plutôt réservée au demeurant, procède des constats suivants : les produits de consommation issus de la pétrochimie (plastiques, acryliques et caoutchoucs synthétiques) ont pour la plupart substitué des fibres naturelles (bois, cuir, laine), ou le verre. On sait qu'ils ne sont pas biodégradables et qu'ils s'accumulent sous formes de déchets toxiques dont nous n'arrivons pas à disposer. Tout investissement haussant le volume de ces déchets entre évidemment en concurrence avec les investissements — toujours attendus — dans le recyclage des matières plastiques et la reconversion vers des produits non-toxiques.

Soit dit en passant, des études américaines démontrent que si l'industrie pétrochimique devait supporter le coût de la gestion responsable de ses déchets, elle ne serait pas rentable, à moins d'une hausse considérable du coût de ses produits. Mais le projet Soligaz vise justement à diminuer au maximum certains coûts d'opération de cette industrie, sans intégration sérieuse des coûts environnementaux. Logique de développement durable, quand tu nous tiens...

Ceci dit, il convient également de rappeler à M. Bériault que la ressource de base d'un projet comme Soligaz est définitivement non-renouvelable. Les réserves mondiales de gaz, produits de la photosynthèse ayant mis des millions d'années à se constituer, seront épuisées dans moins de 300 ans, si on relie le rythme de consommation actuel comme indice. Alors, que répondre à M. Bériault lorsqu'il cabotine de la sorte : « Tout le monde est en faveur du développement durable comme tout le monde est en faveur de la vertu. Imagine-t-on quelqu'un se prononçant en faveur du « développement éphémère ? », sinon de s'acheter un miroir afin de mieux répéter ses leçons d'histoire naturelle ?

Le BAPE n'a aucunement outrepassé son mandat. Aborder la problématique du développement de l'industrie pétrochimique dans une perspective de développement durable revient à poser les questions évoquées plus haut, questions que M. Bériault refuse pour mieux épouser la conception du développement durable prônée par le promoteur : assurer l'expansion indéfinie de l'industrie pétrochimique, assortie de menues mesures d'atténuation des impacts dont ils n'ont cure.

Il est ridicule de réduire ces enjeux à la suite : « Soligaz 0 — Jeunes Ésturgeons 1 ». La partie se joue plutôt entre l'analyse superficielle, sectorielle et l'analyse globale. Et cette dernière mène pour l'instant à 0.

CE SOIR ET DEMAIN

6h45 EDWARD AUX MAINS D'ARGENT

9h00 THE DOORS

DIMANCHE ET LUNDI

1h00 L'HISTOIRE SANS FIN 2

2h45 CROC BLANC

4h45 RETOUR VERS LE FUTUR 3

7h00 DAMES GALANTES

9h00 LE PARRAIN 3e PARTIE

99c

LUN. AU JEU.

CHACUN DES FILMS

Prix pour tous, adultes et enfants.

Taxes (municipale et TPS) non-incluses

OUTREMONT

1248, RUE BERNARD 273-0437

Les « compagnons de route » de l'anti-apartheid mélangent tout

Tabous et contradictions du discours sur les sanctions en Afrique du Sud

Jean-François Bergeron

Inscrit au doctorat en science politique à l'Université Laval, l'auteur s'intéresse à la transition en Afrique du Sud, où il a longuement séjourné.

LE DISCOURS en faveur du maintien des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud prend des tournures inattendues. La réplique de Jean-Guy Lewis (LE DEVOIR, 13 juin 1991) à l'article d'André Payette (31 mai) en donne une illustration intéressante.

Il n'y a pas si longtemps, la cause semblait claire : les sanctions étaient présentées comme une arme économique privilégiée pour exercer des pressions politiques sur le gouvernement sud-africain. Dans son expression la plus courante, la campagne en faveur de l'isolement économique de l'Afrique du Sud reposait sur l'idée que l'apartheid avait permis « à une minorité de Blancs d'être la population la plus riche et la plus puissante du continent africain » (1) et que seules les sanctions pouvaient amener cette minorité à reconsidérer ses privilèges et mettre fin à un système inique.

Sans que ne soit jamais expliqué la relation nécessaire entre les pressions et l'éveil de conscience de la minorité blanche, il était ainsi attendu que des pressions économiques amèneraient une population ciblée à modifier son comportement politique.

Ces belles certitudes viennent toutefois d'être bousculées par l'article de Jean-Guy Lewis. En fait, ce n'est pas tant l'engagement en faveur des sanctions qui a changé — soyons rassurés — que la défense de l'argumentation. N'empêche... Même si la cause demeure intacte, plusieurs activistes seront probablement déçus d'apprendre que leur ardente défense du principe des sanctions n'a jamais été fondée sur la recherche de l'efficacité économique.

Une argumentation nouvelle

Reprochant à l'animateur de Nord-Sud sa « louche » préoccupation pour l'appauvrissement des Noirs causé par les sanctions, M. Lewis nous apprend effectivement que ces dernières, « loin de jouer le rôle que leur attribue M. Payette », n'étaient qu'une démonstration symbolique visant à produire des effets psychologiques sur la minorité blanche. À en croire M. Lewis, les sanctions n'auraient eu qu'un effet marginal sur le ralentissement de l'économie sud-africaine, bien inférieur en tout cas à celui causé par l'apartheid lui-même, qui avait miné la confiance des investisseurs sud-africains et étrangers dès les années 70.

C'est cette argumentation qui est fondamentalement nouvelle dans la défense du principe des sanctions : nier que les sanctions aient pu avoir un effet significatif sur l'économie sud-africaine pour éviter d'avoir à discuter de l'appauvrissement de la population au nom de laquelle on prétend agir. Il faut bien comprendre ici qu'entre la défense classique du principe des sanctions et celle de M. Lewis, une constante demeure : le fait de soulever la question de la privation économique des Noirs est invariablement associé à la propagande de Pretoria.

Il est plus facile, manifestement, d'avoir recours aux insinuations malveillantes que d'avoir à considérer des réalités inconfortables. Que faire en effet de ces embarrassants son-



PHOTO AP

Il y a deux semaines, la commémoration du soulèvement de 1976 à Soweto.

dages qui ont montré que les Noirs s'opposaient aux sanctions dans des proportions de 80 % lorsque leurs emplois étaient en jeu ? (2)

Après avoir consulté les économistes qu'il reproche à M. Payette de ne pas avoir vus, M. Lewis est bien forcé de reconnaître que l'apartheid n'a jamais été une politique d'optimisation des ressources de l'économie sud-africaine. Cela ne veut pas dire cependant que les sanctions n'aient eu aucun effet sur l'économie de l'Afrique du Sud et M. Lewis le sait probablement très bien. Les sanctions sont plutôt venues se combiner au processus de détérioration de l'économie qui était déjà engagé depuis les années 70.

Une étude récente a d'ailleurs montré qu'il y avait des coûts importants à soutenir une économie de siège, les estimations les plus conservatrices étant de l'ordre de quelque 2 milliards de dollars par année (3). À court et à moyen termes, cela n'était certainement pas suffisant pour venir à bout du régime, le gouvernement ayant eu recours à divers palliatifs — substitution à l'importation, diversification de la production domestique, développement de technologies de pointe, etc. — pour maintenir une certaine stabilité économique.

Mais cela a certainement été suffisant pour affecter sérieusement le marché de l'emploi, où les Noirs ont eu à porter le plus lourd des pertes, à la fois en termes de nombres et de pourcentages. Cela n'est pas de la propagande mais bien une banalité de base pour quiconque sait regarder soigneusement les données historiques

de la structure d'emploi de l'Afrique du Sud.

Les sanctions ont durci le régime

Mais il y a un autre élément de l'argumentation de M. Lewis qui me fait problème : si les sanctions avaient une efficacité économique si limitée, pourquoi avoir mis tant d'ardeur à les défendre ? Pour l'effet psychologique ? Vraiment ? M. Lewis sait-il que le Parti national fut le plus grand bénéficiaire politique de la campagne des sanctions au milieu des années 80 ? Non seulement les sanctions amenèrent-elles P.W. Bo-

L'appui réitéré aux sanctions commence à apparaître comme une façon d'imposer, de l'extérieur, la légitimité de l'ANC qui, à l'intérieur du pays, est de plus en plus contestée.

tha à convaincre l'électorat blanc de résister à « l'ingérence étrangère » et de se rallier derrière le drapeau lors des élections générales de 1987, mais les pressions externes contribuèrent aussi à créer un climat propice pour le Parti conservateur d'extrême-droite qui, aux mêmes élections, parvint à déloger les libéraux du PFP (Progressive Federal Party) des

rangs de l'Opposition officielle.

À l'heure où l'extrême-droite blanche accuse F.W. de Klerk de trahison et où le processus de changement est encore dans une phase fragile, que doit-on penser aujourd'hui du message psychologique qui est envoyé en Afrique du Sud lorsqu'à la levée des dernières lois de l'apartheid, on exige à l'extérieur le maintien sinon le resserrement des sanctions ?

Est-ce bien là ce que l'auteur veut dire quand il parle de message psychologique positif ? Sans doute pas. Mais qu'est-ce qui motive alors les discours de M. Lewis ? Le besoin de répéter à tout prix les mots d'ordre de l'ANC ? Tout semble l'indiquer... L'appui donné aux sanctions commence à apparaître en effet comme une façon d'imposer, de l'extérieur, la légitimité de l'ANC qui, à l'intérieur du pays et au sein même du mouvement anti-apartheid, est de plus en plus contestée.

Absoudre l'ANC par cynisme ou aveuglement

Absoudre l'ANC de toute responsabilité dans la violence qui afflige les populations des townships relève à cet égard soit de l'aveuglement, soit du cynisme. Que des éléments de la police aient pu mentir certains de ces conflits, plusieurs témoignages tendent effectivement à l'attester. Mais peut-on sérieusement décharger l'ANC de tout blâme et faire toujours porter aux « autres » (polices, bandes paramilitaires, organisations politiques rivales) la responsabilité de la mort de plus de 900 personnes cette année ?

John Kane-Berman, directeur du

South African Institute of Race Relations (organisme libéral indépendant qui fut parmi les premiers à exiger la libération de Nelson Mandela et la levée des interdictions touchant l'ANC, le PAC et autres organisations anti-apartheid), faisait récemment remarquer que le nom de l'ANC et de ses alliés revenait plus souvent que celui de toute autre organisation dans les divers compléments des violences à travers le pays.

L'ANC et ses alliés ont été ainsi impliqués dans des conflits violents avec l'Inkatha au Natal, avec l'AZAPO au Natal et à Bekkersdal sur le West Rand, avec le PAC à Kwa-Nobuhle dans l'est du Cap, et avec diverses administrations des « foyers nationaux » au Transvaal (4). Doit-on comprendre que les dirigeants de l'ANC ont si peu d'autorité sur leurs partisans qu'ils sont incapables de les contrôler ? Ou est-ce plutôt que les messages de la directions sont si contradictoires qu'il devient possible de croire que les actes de violence sont avalisés ?

Quand on prétend informer, il y a des questions comme celles-là qu'on doit avoir le courage d'examiner. Mais à voir la façon cavalière dont M. Lewis traite ce problème et quelques autres, on commence à comprendre qu'il y a une différence fondamentale entre se vouloir le porte-voix d'un mouvement de libération, et se faire la caisse de résonance d'une organisation politique.

Quand M. Lewis parle enfin de la nécessité de nommer un gouvernement intérimaire « intégrant immédiatement l'ANC et d'autres mouvements anti-apartheid au sein de l'État », on commence surtout à avoir une idée assez précise du programme et on est en droit de se demander qui d'autre que l'ANC et ses alliés sauront se mériter à l'avenir les plaidoyers fiévreux de l'auteur.

(1) Je reprends ici les termes d'une brochure par l'organisme de M. Lewis, *Être jeune en Afrique du Sud*, CIDMAA, Montréal, 1990.

(2) Le plus récent sondage sur le sujet, à ma connaissance, et celui qui a été conduit en 1989 par la firme Gallup-Markinor pour le compte de la Chambre des ministres d'Afrique du Sud — *Sanctions*, 80 %, *Oppose*, *Chamber of Mines Newsletter*, March 1989. On peut préciser qu'une série de sondages sur le même sujet parus entre 1984 et 1986 ont indiqué des tendances semblables : Lawrence Schlemmer, *The Sanctions Surveys*, in *Indicator South Africa*, Vol. 4, No. 2, Printemps 1986.

(3) Stephen R. Lewis, *The Economics of Apartheid*, New York, London: Council on Foreign Relations Press, 1990.

(4) John Kane-Berman, *The dangers of political monopolism*, in *Address to the conference Towards an Accountable Democracy*, held by the National Student Federation, Midrand July 2, 1990.

★★★★★ SÉDUISANT!

Madonna: Une star jusqu'au bout des ongles!

- Bruce Williamson, PLAYBOY

"STUPÉFIANT, RENVERSANT ET AMUSANT!"

Un film à ne pas manquer!

Vraiment éblouissant!

- Joanna Langfield, THE MOVIE MINUTE

"EXTRAVAGANT, SCANDALEUX ET PALPITANT!"

Le divertissement par excellence.

- Trish Deitch Rohrer, GQ MAGAZINE



AU LIT avec MADONNA

A L'AFFICHE!

MIRAMAX FILMS PRESENTS PROPAGANDA FILMS/BOY TOX INC.

MADONNA TITILLOR D'ART: ROBERT LEACOCK

BARRY ALEXANDER BROWN MADONNA STEVE GOLIN

SIGURJON SIGHVATSSON TIM CLAWSON JAY ROEWE ALEK KESHISHIAN

EN VERSION FRANÇAISE

BERRI ST DENIS & STE CATHERINE

CARREFOUR LAVAL 2330 BOUL LE CARREFOUR

CARREFOUR LANGELIER 7305 BOUL LANGELIER 255-5482

aussi à l'affiche en version originale anglaise au cinema ASTRE, du 28 Juin au 2 Juillet

VALERIE KAPRISKY PETER GALLAGHER YVES JACQUES NICK MANCUSO STACY KEACH

MILENA

Un film de VERA BELMONT

3. SEM.

DES JARDINS COMPLEXE DES JARDINS 2.00 - 5.10 - 8.00

"PALOMBELLA ROSSA, LE SEUL ÉVÉNEMENT DU FESTIVAL DE VENISE!"

Les Cahiers du Cinéma

"LE SALUT DE VENISE EST VENU AVEC NANNI MORETTI & PALOMBELLA ROSSA!"



A L'AFFICHE! LE DEVOIR ALLIANCE 101.5

VERSION FRANÇAISE V. ITALIENNE, SOUS-TITRES FRANÇAIS

1.00 - 3.05 DES JARDINS COMPLEXE DES JARDINS

5.10 - 7.15 7.15 - 9.20

CENTRE-VILLE 2001 RUE UNIVERSITY 1.05 - 3.05 5.05 - 7.05 9.05

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Josée Boileau, François Brousseau, Jean Charlier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), Louis-G. L'Heureux, Caroline Montpelt, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Clément Trudel; à l'information culturelle : Pierre Beaulieu, Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski; à l'information économique : Robert Dutras, Jean-Pierre Legault, Serge Triffaut, Claude Turcotte; à l'information politique : Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), Laurent Soumis (politique municipale); aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (journalisme), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (claviers), Denise Babin (secrétariat à la rédaction), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Isabelle Bari (secrétariat à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Christiane Benjamin, Caroline Bourgeois, Francine Gingras, Johanne Guibau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Mi-

cheline Turgeon, Céline Poisson (maquettistes), Johanne Brunet (secrétariat), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furcy, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Rachel Leclerc-Venne, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétariat à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Monique Corbeil (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Louise Paquette, Olivier Zuida. LES ANNONCES CLASSES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur) Marie-Hélène Alarie, Manon Blanchette, Françoise Coulombe Jean-François Lapointe, Sylvie Laporte, Raymond Paquin, Pierrette Rousseau (avis publics), Micheline Ruelland, Patrick Salessse, Jean-Marc Ste-Marie. LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2T 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Quebec Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal, L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe - enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS : 033708) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

ÉDITORIAL

Vaisseau d'or sur temps pourri

LE DIFFÉREND qui s'éternise entre la Ville de Montréal et ses cols bleus, ponctué de grèves sporadiques et d'actes de vandalisme, préfigure-t-il le climat maussade de relations de travail qui sera le lot des agglomérations urbaines au cours des prochaines années ?

Il y a des raisons de le penser.

En fait, les employés municipaux ont pris une telle avance sur tous les autres salariés du Québec qu'un maître mot s'impose : la décélération. Pour les syndicats, il n'est pas facile à avaler, et la résistance qu'ils opposent à toute tentative de normalisation d'un état de chose devenu insoutenable n'a rien d'étonnant.

L'avance du secteur municipal est bien documentée. Le dernier relevé fait par le ministère du Travail (octobre 1990) ne laisse aucun doute là-dessus. L'enquête met en parallèle les taux horaires moyens de salaires payés par les administrations locales et ceux de l'ensemble des employeurs du Québec. Les employés municipaux arrivent en tête dans toutes les catégories : professionnels, techniciens, bureau, entretien et services. Dans tous les emplois, l'écart est significatif et même, souvent, substantiel. Ingénieur : 30,89 \$, contre 23,75 \$ dans l'ensemble du Québec. Technicien en génie : 21,30 \$ contre 18,22 \$. Personnel de bureau : 12,30 \$ contre 10,57 \$. Journalier : 14,63 \$ contre 13,28 \$... et ainsi de suite pour les 58 emplois repérés où la comparaison est possible.

Les résultats des travaux de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR) vont dans le même sens. Son plus récent rapport, paru en mai dernier, apporte une nouvelle confirmation de l'avance des employés municipaux, et cela non seulement en ce qui a trait aux salaires mais également aux avantages sociaux, tout en tenant compte des heures travaillées. Le secteur de l'IRIR désigne sous le nom d'« autre public » (où se rangent les municipalités) dispose d'une longueur d'avance évaluée à 6 points de pourcentage sur le secteur public (commissions scolaires, cégeps, établissements de santé et de services sociaux, fonction publique) et de 17 points sur le secteur privé. C'est énorme et absolument injustifiable.

Comment en est-on arrivé là ?

En guise d'explication, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a déjà mis en cause le régime d'arbitrage chez les policiers et les pompiers qui donnerait lieu, soutenait-on, à des sentences inflationnistes dont les autres catégories d'employés s'inspireraient pour for-

muler leurs propres revendications. L'explication est insuffisante, d'autant que les syndicats de policiers la contestent en faisant valoir qu'en moyenne les conditions déterminées par sentences arbitrales ne diffèrent guère de celles obtenues par voie de négociation directe.

L'UMQ allègue aussi qu'en cas d'impasse dans leurs négociations, les gouvernements locaux ne disposent pas du pouvoir d'interdire la grève et d'imposer unilatéralement des décrets qui tiennent lieu de conventions collectives. Cette explication ne manque pas de vraisemblance. Le fait est que l'environnement dans lequel les négociations se sont poursuivies à l'échelon municipal depuis une quinzaine d'années a largement échappé aux contraintes qui, au

Un lien plus limpide entre coûts de main-d'oeuvre et impôt municipal

cours de la même période, ont frappé les gouvernements de Québec et d'Ontario aux prises avec l'inflation, la récession et les difficultés de Trésorerie. Au milieu de ces tourmentes, les municipalités faisaient figure de havres paisibles, bien à l'abri derrière de solides brise-lames. Sans oublier qu'à partir des années quatre-vingt, les municipalités se retrouvaient seules à exploiter le champ de l'impôt foncier, un gisement aux réserves encore enviables.

Mais les municipalités, sous leurs dehors d'honnête aisance, faisaient figure de bonnes poires. Et les syndicats, usant d'un rapport de force qui leur était favorable, n'ont pas manqué d'en tirer profit. Certes, depuis l'adoption des dispositions du Code du travail sur le maintien des services essentiels en juin 1985, l'exercice du droit de grève chez les employés municipaux est soumis à des règles protégeant la santé et la sécurité de la population. Mais les stratégies syndicales se sont rapidement adaptées à ces conditions nouvelles : grèves perlées, ralentissements de travail, refus d'effectuer des heures supplémentaires, débrayages sporadiques, autant de tactiques très pénalisantes pour l'administration et beaucoup moins onéreuses pour les grévistes eux-mêmes.

Vint le projet de loi 145, voté par l'Assemblée nationale à la suite du long et acerbé débat que l'on sait.

Ce projet de loi transfère aux municipalités des responsabilités financières additionnelles en matière de police, de voirie rurale et de transport en commun, en même temps qu'il prévoit de nouvelles sources de revenu (hausse des droits d'immatriculation, taxe sur le stationnement, impôt foncier sur les immeubles non résidentiels...).

Quel en sera l'impact sur les relations de travail ?

À court terme, cette responsabilisation accrue dans le respect de l'autonomie municipale laisse prévoir des jours difficiles. Le vent du large risque de souffler fort, au grand dam d'équipages insuffisamment aguerris. Il n'y a aucune raison de penser que les syndicats désarmeront facilement, le conflit larvé qui perdure chez les employés manuels de la Ville de Montréal indiquerait plutôt le contraire ; il y a peu de chances, non plus, que l'alliance toute circonstancielle de l'administration de la STCUM avec les syndicats de ses employés (pour faire échec à la réforme Ryan) se prolonge en un climat de coopération entre les parties pour affronter des lendemains malaisés.

Mais, avec la loi 145, le point d'équilibre ne sera plus tout à fait le même. Les élus municipaux, tout fraîchement « responsabilisés », seront au centre d'un mouvement de tenailles : d'une part, les revendications syndicales qui mettront un peu de temps à s'atténuer (maintien des acquis, protection du pouvoir d'achat, réduction de la durée de travail...) et, d'autre part, une résistance prévisible des contribuables devant tout alourdissement du fardeau fiscal. La situation ne sera pas de tout confort.

Plus que jamais auparavant, le lien sera transparent entre le volume des services offerts par les municipalités, les coûts de main-d'oeuvre, la productivité du travail et le niveau des impôts exigés. On ne pourra plus — sans que cela paraisse trop — donner davantage aux uns (les syndiqués) sans retirer aux autres (les contribuables).

À terme — après combien de barouds d'honneur ? — il faudra bien que les syndicats se fassent une raison. S'il ne peut être question de leur faire porter, seuls, le poids des ajustements qui s'imposent, on doit s'attendre à ce qu'ils fassent leur part, rien que leur part, mais toute leur part.

JEAN FRANCOEUR

LETTRES AU DEVOIR

L'UNESCO et le chauvinisme de Québec

IL NE SE PASSE pas une journée sans que les citoyens de Québec se fassent rabâcher les oreilles avec le fait que la ville a été nommée « ville du patrimoine mondial » par l'UNESCO. Je me demandais bien quelles étaient les autres villes qui avaient cet honneur, s'il y en avait, Québec n'ayant pas de rivaux selon les esprits de clocher locaux.

Voilà enfin que je trouve une liste de 70 villes faisant partie de ce club sélect. À ma grande surprise, de Cuzco à Rhodes, en passant par Rome, j'ai déjà visité pas moins de 17 de ces villes sans connaître leur distinction, et sans compter celle que j'ai le bon goût d'habiter. D'autre part, je dois admettre mon ignorance et avouer n'avoir jamais entendu parler d'une bonne vingtaine d'entre elles, Kotor et Roros par exemple. Et puis Paris, de loin la plus belle ville du monde, n'est pas là !

Sans vouloir dénigrer le choix de l'UNESCO, il faut avouer que la gloire est toute relative. Il faudrait éviter que les citoyens de Québec, déjà passablement chauvins, ne deviennent encore plus infatués. J'en ai particulièrement contre le fait qu'on ait sacrifié un des plus beaux sites de la ville à l'érection d'un monument rappelant bien peu subtilement l'idée de joyau du patrimoine qu'est la ville et une plaque commémorative. On devrait laisser Champlain trôner seul sur cette place et relocaliser la plaque sur un des murs de l'hôtel de ville. On évitera ainsi de faire rirer de nous par les invités de la ville au colloque des villes du patrimoine qui aura lieu bientôt. Il est fort probable qu'aucune de ces villes ne s'auto-congratule comme nous.

Louis Duchesne
Québec

Qui parle de « pureté nationale » ?

IL Y A quelques jours, (LE DEVOIR du 18 juin) le professeur Guy Laforest se portait en cette page à la rescousse d'un Charles Taylor dont j'aurais trop vertement critiqué les « maladroites » récentes.

De sa plume chevaleresque, il me rabrouait pour mon article du 24 mai dernier, dans lequel j'avais osé croiser le fer avec « un des esprits les plus brillants et les plus originaux de son temps, pour ne pas dire du XXe siècle ». Si j'accepte de m'incliner devant le maître, je ne peux en faire autant pour son élève, dont la réplique contient de sérieuses erreurs.

Par exemple, le professeur Laforest a pris la liberté de m'associer aux tenants de l'affichage unilingue français inconditionnel, quoiqu'il n'y ait pas un seul endroit dans mon texte où je me sois prononcée en ce sens. J'hésite un peu à le priver de ses illusions, mais j'y suis en fait opposée, et ne m'en suis jamais cachée. Mais contrairement à Charles Taylor, je ne doute ni de la santé mentale de ceux qui sont d'un autre avis, ni de l'importance que peut avoir la question de la langue d'affichage au Québec. Je continuerai à m'opposer à ceux qui font une lecture machinée du problème.

Également, j'avoue ne pas avoir compris

la pertinence de la biographie abrégée du professeur Taylor, qui occupe les trois quarts de la réplique de Guy Laforest. Ne peut-on défendre un point de vue sans faire appel à l'argument d'autorité ? Je me demande par ailleurs si le professeur Taylor, encore jeune et vivace, apprécie une telle canonisation, pour le moins hâtive.

Et que dire de la présumée « quête de limpidité linguistique et de pureté nationale » à laquelle je me livrerais, parce que j'aurais osé parler de la « nation » franco-québécoise ? Évidemment, le professeur Laforest a droit à sa réaction « cité-libriste », et il peut confondre « nation » et « homogénéité » autant qu'il lui chante. À chacun ses phobies. Mais je refuse d'y être associée.

Pour ma part, je n'ai jamais succombé à cette vision réductrice et fascinante de la réalité sociologique que sont les nations modernes. Quand on se sent des affinités avec Herder, et qu'on sait à quels excès a mené la déformation de sa pensée, on évite de trouver chez les gens une « quête de pureté nationale », car on ne sait trop alors s'il s'agit d'une insulte gratuite ou d'un éloge encombrant.

Josée Legault
Montréal, le 20 juin 1991

Faire marcher le train ou le faire sauter ?

DANS SON propos intitulé : « Québec, Louisiane du Nord », Jean-Luc Gouin regroupe sur le fait que l'Ontario Canada soit entonné *In English Only* au Saddle Dome de Calgary, à Edmonton, à Winnipeg, à Toronto... Est-ce à dire que les anglophones canadiens devraient chanter l'hymne national en français pour faire plaisir aux séparatistes qui restent assis quand on le chante au Québec ?

D'autre part, s'il faut trouver, chez nous, des défenseurs de la langue française, je préfère me tourner du côté de Claude Ryan, dont la rigueur et l'élégance du langage parlé et écrit devraient servir de modèles à bien des croisés qui prétendent avoir sauvé le français une fois qu'ils ont barbouillé les murs et brandi des fleurdelisés les jours de

grandes émotions.

De plus, on peut comprendre le peu d'ardeur que le ministre doit éprouver — si c'est son cas — à poursuivre les contrevenants à la loi 178, qui s'inspire d'une conception totalitaire de la société et que le Québec devrait abroger au plus tôt.

Par ailleurs, puisque M. Gouin prend la liberté d'inviter le premier ministre à aller écrire ses mémoires en Floride, on se sent plus à l'aise pour lui souhaiter, à lui, la poursuite de ses études doctorales aussi longtemps qu'il le pourra. Cela l'aidera peut-être à comprendre que la fierté d'un peuple se mesure à sa capacité de bâtir le pays dans la tolérance et la compréhension, plutôt que de succomber à la tentation perverse de vouloir le démolir en le rapetissant.

En fait, de quoi les séparatistes seront-ils fiers si jamais ils réussissent à casser le pays ? À les lire dans les gazettes et à les entendre à l'Assemblée nationale, du moins les plus excités d'entre eux, c'est devenu méprisable sinon criminel de parler en bien du Canada. Ceux qui s'y risquent s'exposent à tous les mauvais traitements.

M. Gouin les a déjà qualifiés de « moribonds de l'esprit libre », plagiant en cela quelque vieux brouillon du député péquiste. Pourtant, quels sont ceux qui, dans ce pays, se tiennent vraiment debout ? Ceux qui s'emploient à améliorer le fonctionnement du train, ou les autres qui ne rêvent qu'à le faire sauter ?

Robert Berthiaume
Québec, 15 juin 1991

Pour la science en français

DEPUIS PLUS de 10 ans, la LISULF se bat pour que les scientifiques francophones puissent publier d'abord en français leurs travaux. Or, le comité du Conseil de la langue française dans l'information scientifique et technique (le COFIST) nous apprend que la plupart d'entre eux n'en veulent pas, pour toutes sortes de raisons.

De ce point de vue, « l'expérience » du docteur-chercheur Gaétan Carrier est éloquent : non seulement a-t-il publié en français les résultats de ses recherches, mais encore mieux, ses collègues états-uniens en ont bien pris connaissance, au dire de l'article du journal LE DEVOIR publié le 23 mai 1991 en première page.

Voilà qui démontre le bien-fondé de la position de la LISULF présentée au COFIST : l'état québécois doit inciter fortement, voire obliger, les chercheurs francophones qu'il finance à faire les premières publications de leurs travaux en français. Ce que fait précisément M. Gaétan Carrier, sans nuire ni à la qualité de ses recherches ni à leur diffusion en milieu anglophone...

La LISULF tient donc, aux termes d'une résolution unanimement adoptée à sa dernière assemblée générale du 25 mai à l'UQAM, à féliciter M. Gaétan Carrier d'avoir publié ses travaux en français. Son exemple devrait être sérieusement étudié par le COFIST, médité par l'Institut PASTEUR et suivi par tous ses confrères trop complaisants envers l'anglais, tant au Québec... qu'en France !

Jean Rémillard
Montréal, 10 juin 1991

LES CRIS DE LA GRANDE BALEINE



Jacques Keable

Les docteurs dans les Sibéries...

CÔTÉ SIBÉRIE maritime, l'hôpital de Gaspé avait réussi un bon coup : convaincre une jeune chirurgienne, dont on disait le plus grand bien, de commencer sa brillante carrière au grand air salin. Soupir de soulagement : il n'y a qu'un seul chirurgien à Gaspé. Il est de garde 24 heures par jour, depuis... 15 ans, note le directeur-général, Louis-Philippe Ste-Croix.

Mais voilà ! La loi 120, que la jeune chirurgienne ne connaissait que par le prisme de l'épouvantail de la propagande médicale, lui a foutu une trouille irrésistible. Elle se voyait peut-être prise dans les glaces et la brume jusqu'à la fin de ses jours... jusqu'à finir par sentir le poisson.

Elle renonça à sa prime de 10 000 \$ par an pendant quatre ans, renonça à des honoraires égaux à 120 % du tarif de base de spécialistes et s'incrusta en ville.

Des spécialistes, à Gaspé, on en a onze. Il en faudrait 19. On a un seul chirurgien. Un seul gynécobstétricien. Aucun orthopédiste. « Pour ce qui est des omnipraticiens, il nous en faudrait 26. Mais avec 17 ou 18, on se tirerait d'affaires. On en a 13 », note le directeur Ste-Croix.

Résultat : pour certaines pathologies, les malades doivent être transférés à l'extérieur. Donc, des coûts de transport, assumés par l'hôpital : 225 000 \$, pour 672 transferts, en un an, 1989-90.

Autre résultat : les malades eux-mêmes et leur famille assument des coûts divers, nécessairement. En 1985, une étude menée pour le Département de santé communautaire établissait à 561 \$ le coût moyen annuel que devait payer la famille gaspésienne ou madelinienne dont un des membres devait aller se faire réparer à l'extérieur. Ajustez ce coût à 1991, avec l'inflation, la TVQ, la TPS... et vous frôlez les mille dollars. Or, une consultation sur sept, dans cette région dont on sait la richesse financière, conduit à un traitement hors région !

Autre résultat encore, conséquence du manque flagrant de médecins : les semaines de travail, celles des spécialistes notamment, en Sibérie maritime comme dans les autres Sibéries sinon même à... Drummondville (!), atteignent des niveaux vertigineux : 70... 75... 80 heures.

ALORS, QUESTION : mais pourquoi, doux Jésus, ont-ils débrayé contre une réforme qui, malgré ses côtés irritants, vise justement à leur apporter du renfort ? Masochisme ? Par solidarité... ? Laisse tomber le Dr Michel Desjardins, mi-praticien, mi-administrateur en Sibérie maritime. Et aussi, ajoute-t-il, parce que la majorité des médecins n'ont tout simplement pas lu la loi. Ils se fient à ce que disent les Fédérations ! Vous avez vu leur publicité ? Les Fédérations ont beaucoup charrié.

Cela étant dit, le Dr Desjardins ne se rallie pas pour autant à la coercition comme moyen d'amener les médecins dans les Sibéries, maritime, forestière ou minière du Québec creux. « Tous les médecins qui sont venus, forcés de venir, ne se sont pas impliqués. Ni dans la vie professionnelle, ni dans la communauté. Des gens comme ça, ça ne m'intéresse pas. »

Le directeur Ste-Croix diverge d'opinion : « Le volontariat des médecins, moi, j'y crois pas. Depuis 1975, et de diverses façons, les médecins sont incités à venir en région. Regardez le résultat qu'on a ! Je ne sais pas quelle formule il faudra adopter, mais il en faudra une. Ça fait longtemps qu'on attend. »

Les jeunes bolles, frais émoulus des facultés de médecine, laissent souvent voir de hautes aspirations professionnelles. Sous-entendu : la

grande médecine, la sophistiquée, c'est en ville qu'elle se pratique et se développe ! En régions éloignées, c'est de la médecine de brousse, quoi !

Dégonflons, au moins en partie, ce mythe que trop d'urbains, et pas seulement médecins, entretiennent à tous égards, face au milieu rural. Un exemple : le Gaspésien Bourdages, gastro-entérologue en Sibérie maritime, dispose du meilleur équipement disponible au Québec. Sa réputation d'excellence est telle que les malades qui se bousculent à ses portes viennent souvent de l'extérieur, autrement dit de zones civilisées, donc hors Sibérie, sinon même d'une province voisine, le Nouveau-Brunswick ! Pourtant, ce n'est ni sur Sherbrooke ouest, ni sur Grande-Allée qu'il officie !



Lettre de Gaspé

Hélas ! Tout ce qui précède, que ce soit les besoins criants des régions, que ce soit l'excellence médicale qu'on peut y atteindre, a été mis sous le boisseau par la propagande médicale et par trop de médias qui, le plus souvent, se sont contentés de chercher impatiemment la crise, en regardant passer le train. Certains sont même allés jusqu'à prendre agressivement place dans la locomotive, à côté des docteurs en folie ! Pénible : majeur, le débat n'aura été que prises de bec, insultes, slogans et autres plates augustines qui n'aboutissent, en fin de compte, qu'au désarçonnement du gouvernement, à la désinformation et à la peur.

RÉSULTAT ? Les régions demeurent plus que jamais des goulags et les bureaucrates sanguinaires menacent plus encore la vie des enfants ! Pire, parce que, plus immédiatement concret : l'infirmière Monique Coulombe, de la Sibérie maritime, témoigne que de pauvres gens, mal informés par le délire récent, hésitent maintenant à venir à l'hôpital : ils croient qu'ils devront payer quelque chose. À cause des échos du *ticket orienteur* Et comme ils n'ont pas le sou, ils laissent le mal empirer jusqu'à l'intolérable. S'il y a une confusion sur ce détail simple, chez certaines personnes, imaginons le fossé de méconnaissance dans lequel baigne le projet dans son ensemble. Au fait : la télé, la publique notamment, ça sert à quoi au juste ?

Optimiste malgré tout, le directeur Ste-Croix estime que la population finira par partager le bon grain de l'ivraie, la réalité de la désinformation et que les cartes finiront par être claires. Dans cette hypothèse, même si les médecins devaient gagner la bataille de rue qu'ils mènent actuellement, notamment sur le dos des régions et de l'ensemble du personnel de la santé, ils perdront, à terme, la guerre. C'est que certains médecins auront oublié le conseil que, dans ces pages mêmes, le 22 janvier... 1949, le Dr Jacques Ferron, leur collègue et illustre écrivain, leur adressait judicieusement : « Il est nécessaire que nous gardions la confiance des gens : c'est notre meilleur remède. »

Journaliste pigiste, Jacques Keable a travaillé à Radio-Canada et à Québec-Presse. Il vit en Gaspésie depuis 13 ans.